



|| Saint-Priest-des-Champs



30^{ème} anniversaire du groupe folklorique "Les Crouzadous" en 2023



100^{ème} anniversaire de la Jeunesse Sportive de Saint Priest des champs en 2024



|| Le Mot du Maire

Chers Amis,
Nous vous proposons ce nouveau bulletin municipal regroupant les années 2023 et 2024.

L'année 2025 commence, comme les années 2023 et 2024, avec de grandes incertitudes.

Depuis plusieurs mois, le pays, si ce n'est le monde, subit de multiples crises : la covid qui n'est pas terminée, la guerre en Ukraine, l'inflation, le défi climatique, les grandes questions énergétiques, et maintenant la crise politico-économique que subit la France.

Plus localement, beaucoup d'entre nous n'ont pas encore tous leurs bâtiments couverts, ou n'ont pas trouvé d'accord avec leur assurance. Les professionnels, malgré tous leurs efforts, leur travail, ne peuvent pas répondre de suite à nous tous.

Nous traversons une époque infiniment complexe et les équilibres que nous avons toujours connus semblent menacés.

En tant que maire, en tant que citoyen, je ne peux m'empêcher d'être inquiet pour l'avenir de chacun d'entre nous.

La sobriété est plus que jamais d'actualité, et nous nous devons de faire preuve d'une grande humilité devant les enjeux qui se présentent à nous.

Dans l'ombre de ces crises, il est nécessaire de continuer à déployer les trésors de force et de solidarité dont nous nous savons capables, pour écrire ensemble un avenir meilleur. Ces tempêtes obligent un renouveau dans notre mode de vie, et à Saint Priest des Champs, nous souhaitons prendre part à cette démarche.

|| Sommaire

LE MOT DU MAIRE // EMPLOYÉS 2-3

BULLETIN MUNICIPAL 2023 4-29

BULLETIN MUNICIPAL 2024 30-55

ANNUAIRE SERVICES / PROFESSIONNELS 56-57

FESTIVITÉS 2025 58

La Mairie

Le Bourg - 63 640 Saint-Priest-des-Champs

☎ 04.73.52.51.45

✉ mairie.priest.champs@wanadoo.fr

Retrouvez toutes les informations communales sur le site de la commune www.saint-priest-des-champs.fr

📌 Mairie de Saint-Priest-des-Champs.

|| Employés



Secretariat

Margaux ROOSE, Stéphanie GIRAUDET et Laurence Saphar-Coutière

C'est pour cela que nous avons initié plusieurs projets pour la vie courante de notre commune, mais aussi pour son développement.

C'est avec toujours plus de détermination, qu'avec toute l'équipe municipale et les employés, nous continuerons d'agir pour notre commune et pour vous tous.

Au niveau de la commune, vous trouverez ici les avancées sur les bâtiments communaux. Nous avons dû prendre un expert d'assurés afin de nous aider dans nos discussions et négociations avec notre assurance. Nous pensons que celles-ci vont aboutir rapidement et que nous allons poursuivre les travaux sur tous les bâtiments, avec l'objectif que tout soit réalisé fin 2025.

Nous avons acquis un bâtiment dans le bourg pour ouvrir une épicerie suite au départ précipité de Mme Claudine Percher. La société Casino a accepté d'installer un Vival à Saint Priest, les responsables seront Mme et M. Dahren qui tiennent déjà celui de Saint Maurice près Pionsat. Il faut cependant faire les travaux, l'architecte travaille, nous espérons une ouverture le plus rapidement possible, courant 2025. Nous savons que nous devons maintenir nos commerces, cela fait partie de la vie de notre commune, de son attractivité.

Nous avons la chance d'avoir des commerces bien installés, mais aussi de jeunes commerçants, tous de qualité. Nous devons les encourager et leur faire confiance. Je tiens ici à tous les remercier pour ce qu'ils font pour notre commune. Ce sont des services de proximité importants.

Notre boucherie a aussi fermé au début de l'année 2024. Nous avons rencontré nos collègues élus de Saint Gervais d'Auvergne, avec M. et Mme Denis et le service économique de la communauté de communes. Nous nous sommes mis d'accord pour travailler ensemble pour rechercher un porteur de projet boucher qui s'installera sur les deux sites, comme c'est le cas actuellement.

L'aménagement de la place va enfin voir le jour, à partir du moment où nos partenaires habituels, État, Région, Département, nous suivront pour le financement.

Les demandes, les idées, les projets ne manquent pas (commerce, école, tourisme, voirie...). Encore faut-il que nous ayons le temps de les étudier, de monter les dossiers et surtout que nos partenaires habituels nous suivent, sans financement, nous ne pouvons rien faire.

Une commune, c'est un ensemble, toutes les forces vives : Nos agriculteurs qui maintiennent ce lien avec nos racines et conservent une place importante dans notre ruralité. Les associations et l'ensemble des bénévoles, qui, malgré ce contexte particulier, se mobilisent et ont fait le maximum pour animer notre commune et satisfaire leurs adhérents ou même tous les habitants. Les enseignants et l'équipe éducative, qui ont un rôle si important auprès des plus jeunes d'entre nous. Nos pompiers qui assurent la sécurité de notre territoire. Nos artisans et commerçants et vous, tous les habitants, nous avons tous notre rôle à jouer pour que vive Saint Priest. Nous comptons sur vous tous.

Le bien vivre ensemble est notre objectif premier, je formule donc des vœux de paix durable, pour notre pays bien sûr, mais aussi pour notre commune.

À chacune et à chacun de nous d'y travailler dans le dialogue entre générations, entre voisins, en multipliant les rencontres dans l'écoute bienveillante.

L'ensemble des élus, le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous de passer une excellente année 2025. Nous avons toujours autant de plaisir à vous retrouver au cours des différentes manifestations, ce sont des moments de convivialité et d'échanges importants.

Amitiés et dévouement

Bernard FAVIER, Maire de Saint Priest des Champs



Virginie CUNIAC (cantine et entretien des locaux), Maureen LECLERCQ (aide cantine et entretien des locaux/voirie), Célia MOURDON (ATSEM, garderie périscolaire entretien divers).



Agents techniques

Michel STEGER, Pascal BOUDOL, Fabrice VERNERET et Jérôme DESPALLES



1993



2023

2023

Comptes Administratifs 2022

Budget principal

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
60	Combustible, eau, électricité, fournitures administratives et scolaires, alimentation, vêtements de travail, fourniture de petits équipements, produits pharmaceutiques	114 281,69 €
61	Entretien matériel, terrains, bâtiments, voies et réseaux, forêts, assurances, formations, contrôles véhicules	68 432,90 €
62	Fêtes et cérémonies, téléphone, affranchissement, transports scolaires, transports école, frais de gardiennage ONF	30 272,08 €
63	Impôts	10 187,00 €
12	Charges de personnel	240 758,08 €
65	Participation aux différents organismes de coopération intercommunales, indemnités, élus, participation au budget assainissement et CCAS, subventions associations	92 886,38 €
66	Intérêts d'emprunts	9 811,64 €
67	Charges exceptionnelles	1 585,11 €
68	Dotation aux amortissements	0,00 €
73	Fonds de péréquation ressources intercommunales	2 011,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 085,20 €
TOTAL		627 311,08 €

RECETTES		
2	Excédent de fonctionnement	228 198,55 €
13	Remboursement salaires, emplois aidés	46 770,20 €
70	Coupe de bois, produits forestiers, concession cimetière, occupation du domaine public, cantine scolaire, charges de location, conventions pâturage, indemnité agence postale	33 931,60 €
73	Impôts et taxes	287 949,10 €
74	Dotations versées par l'Etat	419 928,65 €
75	Locations diverses	38 898,50 €
76	Produits de participation	2,40 €
77	Produits exceptionnels	150 143,05 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 332,20 €
TOTAL		1 213 154,25 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
20	Immobilisations incorporelles (frais d'étude, achat logiciels)	20 724,00 €
204	Subventions d'équipement versées	140 049,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert/cession d'immobilisations	7 332,20 €
16	Remboursement capital de l'emprunt	745 372,47 €
23	Travaux salle des fêtes et petits travaux de voirie	142 205,40 €
21	Achat mobilier de la salle des fêtes et équipement cuisine	20 162,72 €
27	Autres immobilisations financières	36 661,00 €
41	Opérations patrimoniales	133 700,00 €
TOTAL		1 246 206,79 €

RECETTES		
13	Autres subventions d'investissement non transférées	726 267,88 €
10	Dotations, fonds divers (FCTVA, TA...)	43 627,49 €
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	423 266,43 €
40	Opé. d'ordre de transfert entre sections	57 085,20 €
41	Opérations patrimoniales	133 700,00 €
1	Résultat reporté	423 266,43 €
TOTAL		1 807 213,43 €

ASSAINISSEMENT

Aucun investissement fait en 2022. Il correspond à l'amortissement des équipements et aux réserves pour de futures installations.

Les recettes correspondent aux surtaxes d'assainissement et au report des années antérieures :

Fonctionnement

- DÉPENSES : **13 578,07 €**
- RECETTES : **19 442,38 €**

Investissement

- DÉPENSES : **7 355 €**
- RECETTES : **12 248,85 €**

FUNÉRAIRE

Il correspond aux sommes versées par les familles qui servent à rémunérer l'agent funéraire :

- DÉPENSES RÉALISÉES : **1 854,98 €**
- RECETTES RÉALISÉES : **1709,00 €**

Municipalité

Travaux de réhabilitation

A la suite de l'orage de grêle du 4 juin 2022, les travaux de réhabilitation de l'école, cantine, mairie sont en cours et devraient se clôturer sur le premier trimestre 2024.

Le désamiantage (groupe SOVEA) des toitures en ardoises de l'école et de la cantine ainsi que le bardage à l'arrière des 3 bâtiments sont terminés. La toiture et la zinguerie des 3 bâtiments ont été réalisées par l'entreprise ELBA ; le nouveau bardage a été attribué à l'entreprise KESER. Une isolation adaptée est programmée.

Les volets roulants de la façade arrière seront remplacés par l'entreprise COMBRAILLES AVENIR.

Coût de l'opération = **263 670.21 € HT**

- Financement DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 25 075.04 €
- Financement DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) : 118 651.59 €
- Financement Commune = 119 943.58 €

Un appel d'offre a été lancé pour les toitures du bâtiment U.L.M, pour le logement de l'ancienne perception (route de Fades) et sur l'hangar communal. Ces travaux devraient être réalisés sur le premier semestre 2024 (selon les disponibilités des entreprises et des conditions météo).

La réparation de tous les dégâts causés par la grêle sur nos bâtiments communaux se poursuivra courant 2024.



Reprise des chemins suite aux orages

COÛT DU PROJET	MONTANT HT*	RECETTES/SUBVENTIONS	MONTANT
Travaux de voirie	140 185,00 €	DETR	30 000,00 €
		FIC	28 037,00 €
		Reste à charge de la commune	82 148,00 €
TOTAL	140 185,00 €	TOTAL	140 185,00 €

Les orages ont endommagé de nombreuses voiries. Nous avons décidé de faire un bilan pour remettre en état.

Les travaux ont eu lieu au Bladeix, Lasciouve, Gaulme, Mazeron, L'étang grand, Bargheon, Gandichoux, Le Marcheix, La Motte. Une partie de l'empierrement a été fait avec des matériaux pris sur place. Nous remercions les propriétaires qui lors de ces travaux ont grandement facilités ces réalisations.

Voirie

Pour l'année 2023, nous avons prévu un « petit » programme de voirie. Nous sommes dans l'attente des travaux de réfection des toitures et la priorité est mise là-dessus: mettre hors d'eau tous nos bâtiments.

DÉPENSES	MONTANTS EN € HT	SUBVENTION FIC, CD63 EN € TTC
MAZERON	14 725,00 €	5 890,00 €
VILLEMAINE	20 150,00 €	8 060,00 €
Total	34 875,00 €	13 950,00 €
Reste à charge commune		20 925,00 €
TOTAL	34 875,00 €	34 875,00 €
	46 050.00 € TTC	

Tableau numérique École

Nécessité de renouveler le tableau numérique dans la classe allant du CP au CM2. L'ancien datant de 2014 n'était plus en état de fonctionnement.

Coût TTC : 4 373.86 € sur les fonds propres de la commune.



Pont de Laussedat

Le Pont de Laussedat situé entre les communes de St Priest des Champs et de Biollet passant au-dessus de la rivière du « Colis » nécessite des travaux de rénovation qui doivent comprendre la pose de buse et d'enrochements, la mise en place d'un pont à libre fond. La commune de St Priest se propose de porter le projet pour le compte de la commune de Biollet (le projet étant mitoyen).

Les travaux ont été réalisés en 2023.



NATURE DES DÉPENSES	MONTANT HT*	NATURE DES RECETTES	MONTANT
Pont et chaussée	64 701.66 €	Agence de l'eau	38 400,00 €
		FCTVA	10 611,07 €
		Reste à charge St Priest des champs	7 845,29 €
		Reste à charge Biollet	7 845,29 €
TOTAL	64 701.66 €	TOTAL	64 701.66 €



Devenez

conducteur

solidaire

Covoit'
Solidaire

Et lutez concrètement contre l'**isolement** des personnes en **milieu rural** en leur permettant d'accéder **aux services les plus essentiels**.

Rendez-vous médicaux...

...entretiens d'embauche ou rendez-vous administratifs, les bénéficiaires du Covoit'Solidaire **ont besoin de vous** pour réaliser les trajets les plus simples et pourtant les plus **essentiels** du quotidien.

Don de temps, pas d'argent

Covoit'Solidaire **met à disposition des véhicules** pour les trajets. Si toutefois vous deviez utiliser votre propre véhicule, tous les kilomètres sont indemnisés à hauteur de **0,11€ à 0,15€ /km**.

Selon vos disponibilités

Les covoiturages sont organisés en fonction de **vos disponibilités**, de **vos déplacements journaliers** ou **prévisibles** et sous réserve de votre **accord formel** donné à l'animatrice du dispositif.



Renseignez-vous : 06 78 37 12 24 | covoitsolidaire@paysdesainteloy.fr | www.paysdesainteloy.fr

Loi 3DS : Les communes de moins de 2 000 habitants sont désormais également concernées par « l'obligation d'adressage »

Jusqu'ici uniquement imposée aux communes de plus de 2 000 habitants, l'adressage devient dorénavant obligatoire pour toutes les communes, en vertu de l'article 169 de la loi 3DS promulguée le 21 février dernier. Pour rappel, ce qu'on nomme « adressage » renvoie au fait de donner un nom à tous les lieux-dits et à toutes les voies (dont les voies privées ouvertes à la circulation), et de numéroter toutes les maisons et constructions présentes dans le territoire d'une commune. Si des précisions supplémentaires devraient être communiquées via un décret d'application prochainement publié, voici déjà ce que les communes doivent savoir (et préparer) dans le cadre de cette nouvelle obligation.

L'article 169 de la loi 3DS dispose de ce qui suit : « le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. » Les données ainsi récoltées doivent ensuite être mises à disposition par les communes de manière à faciliter leur réutilisation par l'Etat et les différents acteurs qui en auront besoin (La Poste, l'INSEE, les opérateurs téléphoniques, etc.). Cette obligation concerne donc aujourd'hui toutes les communes, dont les communes de moins de 2 000 habitants.

Pour ce faire, les communes de moins de 2 000 habitants doivent créer ce qu'on appelle une BAL, à savoir une « base d'adresses locale » qui répertorie tous les noms de voies et numéros de constructions présents dans le territoire. Pour information, la création d'une telle BAL faisait déjà partie d'une étape nécessaire pour les communes qui ont eu recours au déploiement de la fibre (car il était nécessaire de disposer d'une base d'adresses fiable). Il est donc possible qu'un grand nombre de petites communes en ait déjà créé une.

Cette procédure qui peut paraître floue et fastidieuse s'avère en réalité plus simple que prévu. L'Agence Nationale des Collectivités Territoriales (ANCT) se propose en effet d'aider gratuitement les communes qui souhaiteraient créer leur base d'adresse, via ce lien : <https://mes-adresses.data.gouv.fr/>

Cette plateforme présente tout simplement le plan de votre commune, plan dans lequel il est possible de rentrer et de modifier le nom des voies, des hameaux, des lieux-dits, et

La signalétique

Concernant les plaques de numéros (plaques adresses), celles-ci doivent être posées sur des supports fixes à proximité immédiate des entrées de propriétés, à savoir :

- À l'entrée du bâtiment lorsque cette entrée donne directement sur une voie publique ou bien sur une voie privée et ouverte à la circulation publique. Dans ce cas, qu'elle soit publique ou privée et ouverte à la circulation publique, la voie doit bien évidemment être nommée ;

- À l'entrée de la propriété foncière lorsque l'immeuble se situe à l'intérieur de cette propriété (c'est l'exemple d'une maison individuelle)

Pose des plaques numérotées

La plaque adresse doit être fixée AU DESSUS (ou, à défaut, A COTE de l'accès à la propriété : porte d'entrée, portail où

d'y ajouter l'éventuelle numérotation correspondante. Le maire peut se charger d'une telle manipulation, mais il peut également la confier à un autre élu voire même au secrétaire de mairie.

Avant de créer cette BAL sur le site que nous vous avons joint, notez que la dénomination et la numérotation des voies et des constructions doivent au préalable être actées par le conseil municipal. A cet égard, il demeure possible d'organiser une forme de concertation avec les habitants pour vous mettre d'accord sur les noms de voie qui seraient les plus appropriés. Une fois cette BAL de créée, elle sera reprise tel quel par l'Etat et transmise automatiquement aux acteurs qui ont besoin d'avoir accès à ce genre d'informations. Vous n'aurez donc, normalement, rien de plus à faire.

Notez toutefois qu'un décret d'application devrait donner des informations supplémentaires sur cette procédure obligatoire. La question de la prise en charge financière de la pose des plaques de rue et des numéros sera également abordée (car une partie pourrait rester à la charge de la commune).

Autre modification issue de la loi 3DS, notez que l'article L.2213-28 du Code général des collectivités territoriales dispose désormais que le numérotage des maisons est désormais exécuté par arrêté du maire.

Nous vous joignons à cette minute un guide clair et complet de l'ANCT qui aborde toutes les questions que vous pourrez vous poser dans la création de cette BAL.

Dernier point, notez au besoin que l'ANCT prévoit d'organiser un ensemble de webinaires sur l'utilisation du lien Internet que nous vous avons joint ci-dessus. L'objectif est d'aider les élus et les agents à créer et publier de manière opérationnelle leur BAL. Le prochain webinaire se tiendra le 10 mars 2022 de 14 heures à 15 heures. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire via l'adresse mail adresse@data.gouv.fr, en mettant en objet « Webinaire du 10 mars » et en renseignant le nom et la qualité des personnes désireuses d'y assister.

Lire le guide de l'ANCT sur la création et la publication d'une BAL : <http://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/le-guide-de-mes-adresses-459>



portillon. Il ne doit pas être fixé sur les éléments mobiles des accès : parts, portail, portillons, volets

Dans le cas où aucun support n'est disponible pour la pose de la plaque : à l'entrée de la propriété, la pose est tolérée sur la boîte aux lettres.



Dans tous les cas, le numéro doit aussi être inscrit sur la boîte aux lettres avec les coordonnées du ou des occupants (NOM, Prénom).

Vie Communale

BOULANGERIE

Félicitations à Gaétan et Mélanie.

En cette fin d'années 2023 la boulangerie la cascade de pains s'est mise en tenue de fêtes de fin d'année, mais au mois d'août 2023, elle a été sélectionnée pour participer au concours de M6 : la meilleure boulangerie de France. Elle a concouru contre d'autres boulangeries, le boulanger Gaétan Brochard et Mélanie Gaillard ont donc reçu le jury de M6 en ce début du mois d'août afin qu'ils notent leurs spécialités. Pour savoir si nos boulangers locaux continueront l'aventure, l'émission sera transmise début d'année 2024... Nous leurs souhaitons de gagner, mais quel que soit le résultat de ce concours, cette très bonne initiative aura permis de faire connaître notre village de Saint-Priest-des-Champs, et de faire découvrir les excellents produits vendus au sein de notre très bonne boulangerie locale. Nous sommes très heureux de les compter parmi nos commerçants et nous profitons chaque jour de la qualité de leurs produits



CIRCUITS DE RANDONNÉES

Comme il nous a été demandé par l'Office de Tourisme, nous avons refait le balisage retour du circuit du Temple à Saint Priest des Champs. Nous avons également balisé la boucle autour de Saint Priest (Saint Priest – Laval – Le Vernadel – Saint Priest) avec une tulipe jaune. Nous avons également reconnu un nouveau circuit autour des Barsses (les Barsses – Le Bladeix – Gandichoux – Les Barsses). Pendant l'année 2024, nous devons nettoyer ce circuit, le baliser et essayer d'en reconnaître un autre.

Je vous assure que le travail ne manque pas, aussi, si vous voulez nous rejoindre ce sera avec plaisir.

ARBRE DE NOËL

La commune de Saint Priest des Champs a offert aux enfants un après-midi en compagnie du Père Noël. L'après-midi a commencé par un spectacle plein de poésie et de douceur joué par la Compagnie Chamboule Touthéâtre des Ancizes. Le Père Noël bien fatigué après un long voyage est arrivé à Saint Priest distribuant des friandises à tous les enfants. Un goûter fait de gâteaux, brioches, chocolat, café ou thé était servi à tous par les parents d'élèves et le conseil municipal.

AMÉLIORATIONS DES COURS ET JARDINS

Les épisodes de pluie et de canicule se sont succédés tout le long de l'été.

Cette année, 13 participants se sont inscrits à l'Amélioration des Cours et Jardins, une participation stable mais cependant insuffisante de notre point de vue.

La visite a eu lieu le 18 août. Comme d'habitude, nous avons trouvé de très belles plantes, autant en fleurs, en légumes ou en arbustes.

Nous avons également repéré des arbres que nous ne pensions pas trouver à Saint Priest des Champs, oliviers, figuiers, arbre caramel...

Nous avons bien sûr été très bien reçus. Sourires, enthousiasme et échanges enrichissants ont rythmés la journée.

Les récompenses ont été remises le 25 septembre, il s'agit d'un chèque de 30€ offert à chacun, à dépenser chez nos commerçants locaux et la maison Sauret de Saint Gervais a offert une barquette de pensées.

Nous avons visionné un diaporama représentatif de tout ce que nous avons vu lors de notre passage.

La journée s'est terminée par le verre de l'amitié et de nombreux échanges entre les participants.



ET OUI LES PATATES DOUCES
POUSSENT AUSSI À ST PRIEST !

DÉPÔTS SAUVAGES

Qu'est-ce qu'un dépôt sauvage ?

Un dépôt sauvage est un dépôt d'ordures ponctuel ou régulier de quelque nature que ce soit en un lieu où il ne devrait pas être.

Quelle est l'autorité compétente en cas de dépôt sauvage ?

Selon l'article L2212-2-1 du code des collectivités territoriales et l'article L 541-3 du code de l'environnement, le maire détient le pouvoir de police en cas de dépôt sauvage dans sa commune. Toute personne ou toute association peut dénoncer au maire un dépôt sauvage de déchets et lui demander de mettre en demeure le responsable de les évacuer et de les éliminer conformément à la réglementation sous un délai raisonnable. En cas d'inaction du maire, le préfet peut intervenir et mettre en demeure le maire de la commune d'agir.

Quelle est la procédure lors d'un dépôt sauvage sur un terrain privé ?

Lorsqu'un dépôt sauvage est identifié sur un terrain privé, un constat doit être établi par procès-verbal par le maire ou la gendarmerie. Ce document est également accompagné des preuves tangibles de l'existence du dépôt et est transmis au procureur de la république. Selon l'article 3 de la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets, l'autorité titulaire du pouvoir de police (le maire ou le préfet) peut obliger le propriétaire à nettoyer le dépôt à ses frais. Si le propriétaire de bonne foi avait averti l'autorité d'un abandon de déchets commis à son insu alors qu'il avait procédé à des mesures préventives (clôtures, plaintes...), la mise en demeure pour un

enlèvement des déchets peut être adressée à l'auteur du dépôt s'il a été identifié. Si le propriétaire a fait preuve de complaisance voire même d'indulgence à l'égard du dépôt sur son terrain par autrui, le Maire peut adresser au propriétaire une mise en demeure pour l'enlèvement des déchets. Si au terme du délai d'exécution établi par la mise en demeure, rien n'est effectué, l'exécution d'office des travaux peut être ordonnée. Toutefois, dans le cas où le propriétaire aurait donné en location le terrain sur lequel est identifié un dépôt sauvage, l'enlèvement des déchets peut être mis à la charge du locataire qui s'était engagé à respecter les règles d'hygiène, de salubrité et de sécurité publique (jurisprudence cours d'appel Paris secteur A, 8 juillet 2004, commune de Garges-Les-Gonesse c/sté Selectibanque)

Quelles sont les sanctions encourues pour un dépôt sauvage ?

Selon l'article L541-46 du code de l'environnement, « Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende le fait d'abandonner, déposer ou faire déposer, dans des conditions contraires aux dispositions du présent chapitre, des déchets. En cas de condamnation prononcée pour les infractions visées, le tribunal peut ordonner, sous astreinte, la remise en état des lieux endommagés par les déchets qui n'ont pas été traités dans les conditions conformes à la loi. La peine est portée à sept ans d'emprisonnement et à 150 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en bande organisée, au sens de l'article 132-71 du code pénal. » Il est important de rappeler qu'en cas de dépôt sauvage et de l'inactivité du Maire, il commet une faute lourde de nature à engager la responsabilité de la commune (jurisprudence Commune de Merfy, conseil d'Etat du 28 octobre 1977, N° 95537).

DÉPÔTS SAUVAGES : CE QUE JE RISQUE

La loi interdit l'abandon ou le dépôt de déchets dits sauvages, en lieux publics ou privés (épave de véhicule, ordures, déchets, déjections, liquides insalubres, ...) et l'entrave à la circulation.

- ◆ **L'amende pénale peut atteindre jusqu'à 3.000 € et le véhicule peut être confisqué.**
- ◆ **La procédure administrative, récemment réformée, prévoit des peines aggravées après mise en demeure d'enlèvement : amendes jusqu'à 150.000€, astreintes journalières jusqu'à 1.500€.**
- ◆ **La Mairie appliquera désormais systématiquement en sus le nouveau tarif d'enlèvement des déchets abandonnés.**



MARCHÉ DE NOËL

Le marché de Noël s'est tenu à la salle des fêtes de Saint Priest des Champs le 16 décembre 2022.

Les exposants et les participants ont apprécié d'être au chaud et à l'abri des intempéries. L'Association des Parents d'Elèves a organisé et tenu la buvette.

Les élèves de l'école ont confectionné plein d'objets pour décorer et embellir nos intérieurs en cette période de fête. C'est une joie de voir les enfants s'occuper de leurs stands. Une belle soirée qui fait maintenant partie des événements annuels de Saint Priest des Champs.



LES SAPEURS-POMPIERS

Le centre de secours de Saint-Priest se compose actuellement de 11 pompiers opérationnels et d'un stagiaire en formation dont le dossier est en cours d'incorporation. Ils nous est indispensable de continuer le recrutement et de prospecter auprès de la population de St Priest pour assurer la pérennité des secours et du centre.

Toute personne susceptible d'être intéressée peut prendre contact avec un pompier qu'il connaît, avec le chef de centre et son adjoint.

La demande de secours augmente et notre secteur d'intervention s'élargit car il est pas rare de venir aider nos collègues des centres voisins.

Cette année à été marquée par l'arrivée d'un nouveau camion incendie avec une plus grande capacité d'eau équipé d'un matériel neuf ainsi que l'arrivée de tenues complètes incendie dernière génération.

Il règne un très bonne ambiance au sein du groupe encadré par le lieutenant DUGOURD , qui à intégré cette année la chaîne de commandement de St Eloy les Mines, suite à une formation d'un mois à l'ENSOSP (Ecole Nationale Supérieur des Officiers Sapeurs Pompiers) à Aix en Provence.

A l'heure actuelle la caserne à effectué 115 interventions , ce qui laisse penser que nous clôturerons l'année ont alentours de 120 interventions,



L'amicale participe aussi beaucoup à la vie de la caserne et nous permet d'organiser la Ste Barbe en janvier, notre traditionnel méchoui le 14 juillet précédé du défilé, un arbre de Noël est organisé pour les fêtes de fin d'années.

Nous tenons aussi à remercier, l'ensemble de la population pour l'accueil et la générosité qui nous sont réservés lors de notre passage des calendriers.

Pour le centre:

Vincent Dugourd : 06.24.29.18.91

Gerald LECLERCQ : 06.85.28.27.75

Président de l'amicale : Alexis RENARD

VŒUX DU MAIRE

Le maire Bernard Favier et le conseil municipal ont présenté leurs vœux lors de la traditionnelle cérémonie qui inaugure la nouvelle année en ce samedi 13 janvier. Environ 150 personnes ont répondu à l'invitation, nouveaux et anciens habitants de la commune, représentants des associations, employés communaux, anciens élus, enseignants et professionnels, ainsi que des représentants des autres communes .

Mr le maire a rappelé les grandes réalisations qui ont pu être entreprises pour l'amélioration de la commune grâce aux fonds européens, aux aides et subventions de l'État, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du puy de dôme Il a également remercié toutes les équipes municipales (administrative et technique) et scolaire, ainsi que le conseil municipal

Il a ensuite détaillé les projets qui vont occuper les prochains mois et années tel que l'aménagement de la place, l'adressage qui va être enfin terminé, les travaux pour l'ouverture de la nouvelle épicerie communale, la construction de logements par l'ophis sur la route des fades et bien sur, la suite des travaux causés par la grêle qui vont continuer

Mme Jocelyne Lelong conseillère départementale a ensuite exposé les actions du département pour nos petites communes rurales et a souhaité également ses meilleurs vœux .

Les élus et les représentants de la commission vie communale ont ensuite servi le verre de l'amitié et les petits fours qui ont été confectionnés dans la matinée. Tout le monde a pu échanger avec les élus en mêlant convivialité, amitié, écoute et respect.



Après une longue période de réflexion, de préparation physique, mentale, matérielle, logistique et budgétaire, j'ai entrepris une aventure complètement folle. Le mercredi 26 juillet 2023, à 3h30, je suis parti de Saint-Priest-des-Champs avec pour objectif de réaliser un aller-retour à vélo jusqu'au Cap Nord, le point le plus au nord de l'Europe, en plus ou moins 60 jours.

Pour accomplir ce défi de 9 500 km en finalement 62 jours à vélo, j'ai emporté le strict nécessaire pour survivre : quelques affaires de rechange, une petite tente, un duvet, un matelas, un réchaud pour cuisiner, de quoi réparer le vélo, batteries nomades pour recharger mon téléphone et quelques autres gadgets. J'avais un budget de 3 000 euros pour la nourriture, le logement et les imprévus. J'ai établi un itinéraire visant à parcourir environ 200 km par jour, 5 jours sur 7, dans le but d'atteindre 1 000 km par semaine.

Mes journées étaient longues, éprouvantes, magnifiques mais aussi difficiles, marquées par des hauts et des bas, des moments de galère et de doutes, avec des questions du type «pourquoi est-ce que je fais ça ?». Pourtant, chaque jour apportait de nouvelles expériences, de nouveaux paysages, la découverte de nouvelles villes, de nouvelles langues, de nouvelles rencontres malgré mon anglais plus que moyen. Chaque jour, il fallait s'adapter au pays dans lequel je me trouvais : la langue, le relief, les routes, la monnaie, la météo, ainsi que les questions essentielles comme : Où vais-je pouvoir dormir ? Manger ? Boire ? Me laver ? Etc ...

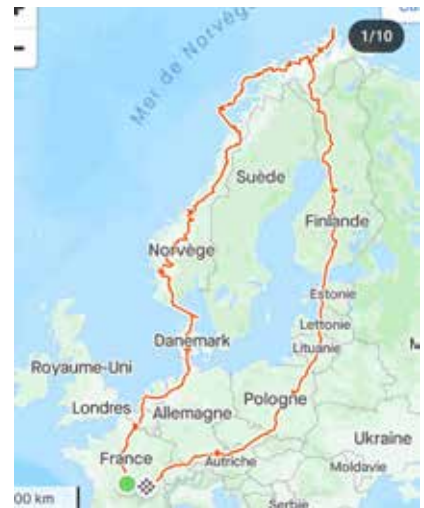
Pendant les jours de «repos», j'en profitais pour visiter les villes et d'autres endroits intéressants, mais je devais aussi effectuer des courses, faire la lessive, planifier l'itinéraire des prochains jours, réparer le matériel, recharger les batteries, etc. J'ai passé près des trois quarts du temps à dormir en bivouac sauvage dans ma tente, dont 28 jours d'affilée. Une fois par semaine, je m'accordais une nuit en camping, auberge de jeunesse ou autre hébergement pour me reposer, prendre une douche chaude et recharger mes batteries.

Pour me nourrir, je fréquentais supermarchés, bars, restaurants, fast-foods, en fonction du coût de la vie des pays où je me trouvais. Mon budget alimentation était d'environ 30 euros par jour, sachant que mon corps brûlait plus ou moins 8 000 calories par jour. Mon alimentation se composait principalement de viennoiseries, de fruits, de pâtes chinoises, de burgers, de pizzas, de gâteaux, de sandwiches. Pour ce qui est des boissons, cela se résumait à de l'eau et du Coca.

Il est difficile pour moi de résumer une aventure de 62 jours et 9 500 km à travers quinze pays. Cependant, cette expérience s'est avérée incroyablement enrichissante. Mon voyage était avant tout un défi personnel, motivé par le désir de découvrir de nouvelles choses, de vivre de nouvelles expériences, de voir



de nouveaux horizons, et de m'enrichir sur le plan personnel. Si mon aventure peut inspirer d'autres personnes, sachez que si vous êtes motivé et que vous mettez en place les moyens physiques, mentaux, intellectuels, matériels, temporels et budgétaires nécessaires, il n'y a aucune raison de ne pas atteindre vos objectifs. Même en cas d'échec pour des raisons diverses, rappelez-vous que vous aurez essayé, appris et évitez les regrets.



Avant de me lancer dans ce périple, j'avais réalisé en avril et mai une aventure équivalente à travers la France, l'Espagne et le Portugal. J'ai parcouru 3 600 km en 23 jours, ce qui était un test significatif pour moi. Pendant mes 23 premières années, je n'avais jamais quitté la France. Cependant, en seulement un an, je me suis donné les moyens de visiter 17 pays à travers l'Europe. L'année prochaine, j'ai l'intention de poursuivre mes explorations à vélo en parcourant l'Europe du Sud-Est, lors d'une aventure d'environ un mois. À présent, je suis activement à la recherche de sponsors ou de partenaires pour faciliter la réalisation de mes futurs projets. Cela ne fait que de commencer...

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir des informations, des renseignements ou suivre mes aventures, vous pouvez me rejoindre sur l'application

Strava : www.strava.com/athletes/19346838
ou **Instagram** [fabiendesauois_bikepaking](https://www.instagram.com/fabiendesauois_bikepaking).

ADAPEI 63

Rappelons-nous l'épisode de grêle désastreux en Juin 2022, qui hormis bon nombre de dégradations de bâtiments, équipements avait conduit l'Adapei 63 à faire évacuer tous les résidents de Saint-Priest vers une dizaine de Foyers, EHPAD, Maisons de Retraite et autres Gîtes, dans un rayon de 60 km. C'est en les citant que nous voulons les remercier encore une fois chaleureusement pour leur implication, leur bienveillance et la qualité de l'accueil qu'ils ont mis à la disposition de nos résidents durant près de 2 mois :

- Les EHPAD de Pontaugur – Menat – Manzat
- La Maison de Retraite de Pionsat
- Les Foyers Adapei de Saint-Eloy les Mines – Chignat – Saint-Jean d'Heurs – Clermont
- Et le Gîte de Saint-Priest des Champs

Tous les résidents de Saint-Priest ont été relogés dans ces différentes structures et la quasi-totalité des salariés également pour la continuité de la prise en charge et en soin. En Août 2022, chacun avait repris sa place au Foyer.

Cette délocalisation aura permis, outre la mise en sécurité des personnes, de faire passer experts et Commissions de Sécurité, validant la réouverture du Foyer et le démarrage des travaux de réfection les plus urgents dès 2022.

Le Foyer de Saint Priest a démarré l'année 2023 avec la nomination d'une nouvelle équipe de Direction.

En effet, Monsieur Sébastien LIVENAIS a pris ses fonctions de Directeur de Secteur en Décembre 2022 remplaçant Monsieur Albert MAKUJIZA et en début d'année, Madame Maud PIERDET a succédé au poste de Cadre de Proximité à Madame Marie-Claire REDON, partie vers d'autres horizons professionnels et personnels.

Si les « années COVID » et/ou la tempête entre 2020 et 2022 avaient mis un frein aux projets de sorties, manifestations, spectacles, l'année 2023 a été largement porteuse de projets en tout genre, le tout insufflé et encouragé par cette nouvelle équipe dirigeante.

Le foyer St Priest des Champs a pu ainsi proposer de nombreuses activités aux résidents tout au long de l'année. Accompagnés par les professionnels de l'établissement les résidents ont pu profiter de différentes sorties, notamment au karting à Marcillat en Combraille, au bowling de Montluçon, au sommet de l'élevage à Cournon d'Auvergne, au cirque et à une randonnée avec le Foyer de St Eloi.



Le Foyer a enfin pu rouvrir ses portes et organiser la fête de la Saint-Jean en Juin dernier, où un partenariat avait été mis en place avec la Mairie de Saint-Priest.

Première manifestation d'ampleur moyenne certes, mais qui aura eu le mérite de mobiliser les professionnels autour d'un projet commun festif, où bonne humeur, entraide et convivialité étaient de mise afin de redonner le sourire à nos personnes accueillies. Professionnels et bénévoles de la Mairie ont ainsi proposé et accompagné les résidents sur des jeux, animations, stands dans l'enceinte du Foyer, ce cheminement se terminant inévitablement par un arrêt à la buvette et la dégustation de crêpes pour la plus grande joie de tous.

Des activités plus régulières ont également été proposées au fil de l'année, avec par exemple le Relais Petite Enfance afin de maintenir un lien intergénérationnel.



Des balades à la ferme de Marinette où les résidents peuvent s'occuper des animaux.

Ou encore, Mme Claudie BOUCAU musicothérapeute qui intervient au foyer afin de proposer des séances musicales en groupes ou sur des temps individuels.

De nombreux résidents ont également pu partir en vacances cet été au bord de la mer par exemple grâce à différents organismes de vacances adaptées.

L'établissement a établi un partenariat avec l'ESAT des Combrailles afin de bénéficier de repas quotidiennement.

Cette prestation de portage de repas préparés en cuisine à l'ESAT de Saint Eloy a relayé celle qui existait en interne depuis l'ouverture du Foyer en 2010, mais arrêtée en 2022.

Le FOI/FAM de Saint-Priest comme beaucoup d'Etablissements du secteur sanitaire et médico-social, est en recherche de candidatures sur des postes d'Infirmier(e), AMP, AES, Aide-Soignant(es), Médecin, Kinésithérapeute...

Les personnes intéressées souhaitant des informations complémentaires peuvent prendre contact avec le Foyer au 04.73.52.70.21 et/ou transmettre directement leur candidature.

Nous aurons une pensée émue pour 2 résidents emblématiques décédés au cours de l'année, Philippe A. en Janvier et Jean-Paul V. en Juin. Ces deux figures marquantes du FAM étaient hébergées à Saint-Priest depuis quasiment son ouverture en 2010 et avaient été membres du CVS de l'établissement.

Enfin, nous ne saurions terminer ce tour d'horizon sans remercier encore et toujours très sincèrement Monsieur Bernard FAVIER, la Mairie de Saint-Priest, le personnel et les bénévoles ainsi que les Associations Locales qui œuvrent avec énergie pour une intégration positive et bienveillante, l'implication de tous les habitants de la Commune, principalement les résidents du Foyer Adapei FOI/FAM.

|| ASSOCIATIONS COMMUNALES

AÉROCLUB

L'année 2023 a été en partie marquée par les conséquences de la grêle du 4 Juin 2022 :

- pour éviter qu'une nouvelle catastrophe (vent violent ou tornade ou ...) ne vienne endommager les installations, nous avons abattu les quelques chênes jouxtant le hangar communal. Subsistent encore 12 résineux que la Commune de Saint-Priest doit prochainement abattre.
- un bâchage supplémentaire a été installé dans le premier tiers du hangar communal (nécessité d'une nouvelle conception) dans le mois de Mars, permettant ainsi le rapatriement de notre appareil biplace Joker J300 courant Avril. Dès lors, 80 % de la surface du hangar sont protégés. L'eau de pluie est canalisée vers les murs Nord et Sud, mais malheureusement à l'intérieur, formant ainsi de belles flaques.

De belles surprises ont cependant embelli notre ciel :

- fin mai, 8 beaux appareils venant du Loiret nous ont rendu visite. Ci joint 3 photos de cet événement convivial où nous avons pu échanger autour d'un café et de quelques viennoiseries.
- fin Juillet, un magnifique appareil (Pipistrel Virus SW) est arrivé du Nord de la Belgique (frontière des Pays-Bas) en seulement 3 heures de vol.

Au niveau effectif, l'Aéroclub a accueilli 5 nouveaux membres dont certains avec leur propre appareil et une grande expérience aéronautique. La jeunesse et l'enthousiasme aidant, de nombreux projets de développement de l'Association sont en cours (nouveaux appareils et hangars, qualification Instructeur, ...).



Pour finir, toutes nos **FELICITATIONS à PIERRE PRADELLE** (ayant un pied à terre à Villemaine) qui a obtenu son brevet théorique et pratique, l'emport passager et la qualification radio, en finalisant sa formation à l'Aéroclub Clermont-Limagne à Aulnat.

UNC-AFN

L'UNC-AFN, section de Saint-Priest-des-Champs entretient le devoir de mémoire afin que le sacrifice des combattants des conflits passés ne tombe pas dans l'oubli. D'autres conflits (OPEX) ont également eu lieu et continuent d'avoir lieu en dehors de nos frontières dans le cadre desquels des soldats français défendent les valeurs de la France. Les défilés du 8 mai et du 11 novembre sont l'occasion de rendre hommage à toutes ces « générations du feu », de se souvenir de leur engagement et aussi de prendre conscience de la chance qui nous est donnée de vivre dans un pays libre et en paix.

Le bureau de l'association de Saint-Priest se compose de personnes d'un certain âge qui souhaitent laisser leur place. Le monde combattant vit une période transitoire et doit passer le flambeau à des jeunes afin d'inscrire dans le temps cette volonté de perpétuer le devoir de mémoire. Les candidatures sont les bienvenues pour l'élection d'un nouveau président.



A s s o c i a t i o n A L I A S - 6 3

Lieu

A Gandichoux, on ne s'ennuie jamais ! Il faut faire les jardins et en transformer les produits, il faut s'occuper des volailles et des moutons, il faut faire son bois de chauffage, et puis il y a toujours du bricolage, des chantiers ... ou des projets de chantiers ... sans arrêt. Et, c'est comme ça, que s'est installé 1, puis 2, puis 3 cabanes, 1 scène, l'abri à vélos, un lieu de stockage qui sert de buvette lors des festivités, la tiny-house de V., et, au milieu de ce « village » atypique, le totem d'ALIAS, réalisé en projet commun. Aux abords, le nouvel hangar du maître maison est devenu, aussi, notre salle des fêtes : un atelier convertible en « boîte de nuits » ? Oui, oui, à ALIAS, c'est possible.

Dans l'hiver, nous espérons pouvoir démarrer le tout nouveau four à pains. Cela fait 4 ans que s'élabore ce projet : tous les enfants, les salariés, plein de bénévoles, de visiteurs y ont déjà participé. A nous, ici et maintenant, d'allumer le premier feu, et de s'assurer qu'il s'allume souvent !

Mais, c'est fou ce manque de place ! Entre, tout le matériel de bivouac et camping, ballons, raquettes, en tout genre, matériel de bricolage, atelier vélos, des bancs, des tables, des chaises, et, pour couronner le tout, le baby-foot et la tables de ping-pong ... ça déborde !

Allez, encore un nouveau projet pour l'équipe ALIAS, construire son atelier !

Le Lieu est le support de médiation éducative, il doit être inspirant, valorisant, il est le lieu des possibles ouverts à toutes les interactions. Pour l'équipe éducative, c'est par là que passe la plupart des apprentissages techniques et psycho-techniques par le biais d'interrelations privilégiées.

Les LVA évoquent, historiquement, la nécessité de la place centrale et de la « magie » du Lieu.

Mais le Lieu est dans son Milieu ! C'est pour cela que nous tenons à participer -à nos mesures- à la vie locale. Créer un maximum d'interrelations, car il est nécessaire que les enfants rencontrent un maximum de personnes, de parcours, de compétences ... « il faut bien tout un village, pour éduquer un enfant ». Et puis, ALIAS est une structure professionnelle du secteur médico-sociale. En cela, nous sommes tenus de porter la voie du social au sein du territoire, considérer ce qui fait difficultés ou exclusions, mettre toutes formes de souffrance sociale, au cœur des enjeux locaux et sociétaux. Le social, ça reste capital !

de Vie

« Vivre ensemble, faire avec », voilà le principe tout simple qui gère notre fonctionnement. Nous sommes un collectif hybride de vie, c'est à dire que nous devons faire en sorte que chacun (enfants, salariés, permanents) puisse s'épanouir et s'autonomiser de façon harmonieuse et ce malgré les troubles, les crises,

les déboires, entre autres handicaps. ALIAS milite volontairement dans le champ de l'éducation populaire, car l'expérience nous montre que des enfants, si particuliers, si originaux soient-ils, ont tellement à apporter à tout un groupe, et inversement. Vivre ensemble ressemble souvent à partager des souffrances, mais surtout à composer vers un objectif commun : la réalisation de soi, donc des autres, par l'émulation et la bienveillance. Vivre, c'est produire de l'énergie. Ce que chacun peut en faire, et ce que, ensemble, nous sommes capables d'en faire. La culture est requise, les savoir-être et les savoir-faire sont convoqués, l'environnement (du proche, à Gandichoux, à l'apparent très lointain monde) est le guide et la feuille de route. Si l'homme est un animal social, cela veut dire qu'il a besoin de l'autre pour s'épanouir, sans cela, pas d'humanisation possible. Mais si cela existe, alors il n'y a pas de limite à la production sociale, à une seule condition : être, ENSEMBLE.

& d' Accueil

Ce petit bout de terre et cette maison presque en ruines ont accueilli, il y a 17 ans déjà, Flavie & J-Luc désireux de créer ce projet de LVA. Il y a 5 ans, les 1ers salariés suppléants ainsi que les enfants sont arrivés. Le lieu s'est adapté à ce groupe hybride ou doivent vivre et exercer en permanence, les 2 initiateurs, les 3 enfants, mais aussi, en pointillés, les autres salariés et des intervenants. S'adapter, cela veut dire donner la possibilité à chacun d'exister et de s'exprimer, par le lieu, lui laisser une place pour en partager les réalisations. Très étrange, finalement, ce groupe, ni famille, ni communauté, constitué par des recrutements et des dossiers d'admission et qui doit donc se re-définir en permanence. L'acceptation de toutes les différences a toujours été le pré-requis nécessaire. Les conditions de l'accueil ont été réunies pour qu'il soit matériellement possible, mais ce qu'il en adviendra reste imprévisible. C'est pour cela que le lieu, en tant que support à considérer, à partager, donc à protéger est le phare d'accueil, le champ des possibles de la co-création et de la co-construction.

En cette année 2023 se célèbre les 10 ans de l'association ALIAS. Les vagues idées saugrenues du début s'exercent, aujourd'hui, au quotidien. Mais on en a pas fini de l'innovation : s'adapter, se réinventer en permanence est nécessaire à l'accueil pour l'épanouissement vital de tous, et pour « la magie » de notre Lieu (et du monde ?).

c o n t a c t @ a l i a s - 6 3 . o r g / 0 4 7 3 5 2 5 9 0 9

GROUPE FOLKLORIQUE « LES CROUZADOUS »

L'année 2023 a été riche en manifestations ; des thés dansants au printemps et à l'automne, une sortie aux arcades de Barjavelle à Courpière. Nous avons également participé à l'animation de plusieurs événements durant l'été ainsi qu'à un mariage des années 1930.

Né en 1993, le groupe folklorique a fêté ses 30 ans d'existence en septembre, Devant de nombreux spectateurs, Les Crouzados puis le groupe folklorique voisin et ami « Bruyères et Jonquilles » de Gelles ont redonné vie aux

danses traditionnelles, au son des vielles, cabrettes et accordéons.

Pour terminer l'année, une soirée Cabaret avec la troupe du Foyer rural des Ancizes au mois de novembre, ainsi que le traditionnel réveillon de la St Sylvestre.

Les répétitions du groupe folklorique ont lieu le vendredi soir, les personnes intéressées par la musique et la danse traditionnelle sont les bienvenues.



LES GROUPE FOLKLORIQUES « LES CROUZADOUS » ET « BRUYÈRE ET JONQUILLES » À L'OCCASION DU 30 ÈME ANNIVERSAIRE EN SEPTEMBRE 2023

COMITÉ DES FÊTES

Cette année 2023 a été ponctuée par des différents événements tels que : belote en janvier, pétanque en juin et la traditionnelle fête du cidre le 1^{er} dimanche d'octobre. On peut noter une particularité sur les années précédentes avec l'association du Club des Jeunes et le Comité des Fêtes pour les événements de juin et octobre . Au vue de cette réussite, nous espérons renouveler l'expérience dans les années à venir.

Pour finir notre année avec les bénévoles nous nous sommes retrouvés le dimanche 22 octobre chez Françoise Lacour autour d'un bon repas.

Nous souhaitons à travers ce petit mot remercier les personnes qui nous ont soutenus lors des manifestations ; ainsi que nos bénévoles toujours aussi actifs. Nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année et vous disons à l'année prochaine



ASSOCIATION COMB LAB

Le département du Puy-de-Dôme a ouvert en 2022, un deuxième Budget-ÉcoCitoyen pour soutenir financièrement les projets s'inscrivant pleinement dans la transition écologique. Comb Lab a proposé de créer La Mallette des Combrailles. Lauréate avec une soixantaine d'autres projets, cette mallette virtuelle contient 5 vidéos. Pour chacune d'elles, un spécialiste des sciences du vivant rend accessible à tous, avec précision et sans concession les thématiques qui font désormais l'actualité. Elles feront un focus sur les effets en Combrailles et traiteront :

1. les mécanismes du réchauffement climatique,
2. le processus et les effets de la perte de la biodiversité,
3. le rôle du bocage pour l'infiltration de l'eau de pluie dans les sols,
4. les enjeux relatifs à l'attribution des terres soit à la production de biogaz, soit à la culture d'alimentation pour le bétail et les humains.
5. Les actions à mettre en place pour lutter contre les effets décrits et s'adapter dans la perspective de la résilience du territoire des Combrailles.



La réalisation de ce projet occupa une bonne partie de notre temps en 2023. D'autant que le Département, non seulement assure le financement des projets lauréats mais offre aux porteurs de ces projets des formations très diversifiées et de grand intérêt. Nous nous estimons chanceux d'avoir bénéficié de cette initiative départementale.

La fabrication de cette mallette, assurée par une agence de communication clermontoise, s'achèvera par une inauguration officielle au début 2024. Conseillers départementaux, journalistes, partenaires et ami.es y seront conviés comme il se doit.

Accessible gratuitement par tout un chacun fin 2023 à partir de notre site informatique comblab.fr et de sites partenaires, sur une chaîne Youtube, La Mallette des Combrailles sera mise à disposition des médiathèques, écoles et autres organisations

désireuses de bénéficier d'informations claires, vérifiées et sourcées, sur le changement climatique.

D'autres vidéos prendront place dans cette mallette et compléteront ainsi ces cinq premières réalisations.

Fin septembre 2023, dans le cadre des semaines européennes du développement durable, Comb Lab et l'association Alternacomb Agri ont organisé une table ronde portant sur la fertilité des sols. Cette réunion ouverte à toutes et tous s'est tenue dans la salle des fêtes de Saint Priest. Mission Haies, la Chambre d'agriculture, le Groupe scientifique de réflexion et d'information pour un développement durable (GREFFE) ont présenté leurs approches respectives de la fertilité des sols. La complémentarité des exposés constitua la richesse majeure de cette rencontre. Ensuite, un maraîcher et un éleveur ont présenté la manière dont ils entretiennent un sol vivant pour leurs cultures et prairies.

La discussion qui s'ensuivit avec les participants permit d'éclaircir certains points pas toujours médiatisés. Par exemple, nous apprîmes qu'avec des conditions favorables, il faut 100 ans pour former 1 cm d'épaisseur de terre fertile. Et aussi qu'un sol affaibli en organismes vivants et renforcé par des fertilisants produit moins qu'un sol bien pourvu en micro-organismes.

Enfin, après avoir été mis en garde contre l'idée d'implanter en Combrailles des arbres méditerranéens dans le cadre du réchauffement climatique. En effet, ceux-ci ne sont pas adaptés à nos hivers. Aussi avons-nous apprécié d'apprendre que les graines produites par les arbres locaux mutent déjà. Autrement dit, nos arbres locaux assurent naturellement leur régénération. Prenons-en donc soin.

A l'issue d'une année 2023 particulièrement active, nous prévoyons un exercice 2024 principalement centré sur la diffusion de La Mallette des Combrailles,

Rappel : toutes nos lettres mensuelles sont disponibles en bas à gauche de la page d'accueil de notre site comblab.fr



DON DU SANG

Au nom de tous les malades, l'ADSB Coeur de Combrailles remercie chaleureusement les 27 personnes qui se sont présentées à la séance du Don de Sang organisée le 06 octobre en fin d'après-midi à St Priest ainsi que la commune pour son aide (prêt de la salle communale et organisation de la pause post don.)

Cependant, force est de constater que depuis 3 ans (crise du Covid) la fréquentation globale des séances de prélèvement a fortement chuté sur l'ensemble de la France, alors que le nombre de malades dépendants de vos dons ne cesse d'augmenter. Pour mémoire la poche de sang que vous offrez généreusement permet de soigner au moins 3 malades

(globules rouges, plaquettes, plasma et médicaments dérivés) Tout le système transfusionnel français est basé sur la GRATUITE et la GENEROSITE des donateurs (environ 4% de la population pouvant donner) vis à vis des malades et il est important que ce système perdure. Pour donner il suffit d'avoir entre 18 et 71 ans, de peser 50kg minimum et d'être en bonne santé (le nombre de dons par année étant limité à 4 pour les femmes et 6 pour les hommes).

Nous serons ravis de vous accueillir lors des séances 2024 soit les lundis matins (29 Janvier, 25 Mars, 29 Juillet, 02 Décembre à St Gervais), soit les vendredis soirs (31 Mai à Charensat et 04 Octobre à St Priest)



LES JOYEUX AÎNÉS

Pour l'année 2023, l'association compte 63 adhérents, toute personne désirant se faire inscrire pour passer de bons moments de convivialité est la bienvenue. **L'assemblée générale de notre club aura lieu le 7 janvier 2024.**

Durant l'année 2023, le club a organisé plusieurs manifestations :

- 15 janvier : galette des rois
- 12 février : concours de belote
- 26 février : thé dansant
- 26 mars : repas de printemps
- 23 juillet : thé dansant
- 3 septembre : repas de la rentrée
- 19 novembre : repas d'automne
- 26 novembre : thé dansant

Plusieurs sorties aussi :

Le 17 avril, nous avons assisté à la comédie musicale "cette année-là" au casino de Royat et fait marcher les machines à sous mais personne n'est ressorti avec le gros lot.

Le 8 juin c'était la journée Vichy-Charroux avec la visite de la Halle aux sources, tour de Vichy en petit train pour admirer la richesse architecturale de la ville. Nous avons profité du magnifique cadre pour déjeuner sur les berges de l'Allier. Petite promenade sur la rive et emplettes dans les rues de Vichy. Il fallait bien ramener le produit phare de la ville ; la fameuse pastille de Vichy. Puis visite de Charroux, village labellisé plus beau village de France.

Le 10 octobre, la journée à Digoin s'est bien déroulée en débutant par la visite du musée de la Céramique, de très belles pièces de ce beau patrimoine ont pu être admirées parmi les 8000 exposées. Le soleil était au rendez-vous pour continuer

notre balade par un déjeuner croisière de 3h sur le canal latéral à la Loire avec l'incontournable passage du pont-canal et de l'écluse de Digoin. La journée s'est terminée avec un viticulteur qui nous a commenté la visite de la cave coopérative de Saint Pourçain où chacun a pu apprécier l'histoire des vignobles et la dégustation des vins.



Dates 2024 à retenir :

- 7 janvier : galette des rois
- 11 février : concours de belote
- 25 février : thé dansant
- 7 avril : repas de printemps
- 21 juillet : thé dansant
- 1^{er} septembre : repas de la rentrée
- 17 novembre : repas d'automne
- 24 novembre : thé dansant

En sorties, une de programmée le 28 mai : journée au volcan de Lemptégny, les autres sorties seront programmées au fil de l'année.

Très bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2024.

DHAGPO KUNDREUL LING

Dhagpo Kundreul Ling : les événements de la communauté qui ont marqué l'année 2023.

Nous sommes heureux de partager avec vous des nouvelles de Dhagpo Kundreul Ling en cette fin d'année 2023.

Après des mois d'hiver studieux, le printemps a été consacré à la rénovation de divers locaux. L'accueil et la Ferme au Bost ont été réaménagés et repeints et des chambres ont été restaurées à Laussedat afin de toujours mieux accueillir les visiteurs sur le lieu. L'été fut l'occasion de lancer de nouveaux projets portés par les résidents du centre. Dès le 1^{er} juillet, des visites guidées du grand temple ont été proposées chaque jour aux visiteurs, afin de partager avec eux l'histoire du temple, sa richesse et sa symbolique. Près de deux mille tickets ont été vendus et les retours furent très positifs. À la sortie de la visite du grand temple et de la bambouseraie, les visiteurs furent nombreux à se rendre au salon de thé nouvellement ouvert afin d'y partager un moment de détente, en famille ou entre amis, autour des boissons et des pâtisseries faites maison, au monastère.

L'artisanat local a également été mis à l'honneur à la boutique Soujata qui a proposé, entre autres créations, une bougie en forme de pivoine fabriquée par les résidents du monastère.

En cette fin d'année, nous avons participé à la 35^{ème} édition

de la Foire à la Pomme de Terre de Biollet, afin de faire connaître les produits réalisés par la communauté et partager un moment convivial avec tous. Cette agréable journée fut remplie d'échanges et nous espérons qu'elle sera suivie de nombreuses autres, à Saint-Priest et dans les alentours !



LA JEUNESSE SPORTIVE DE SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS

95 licenciés composent la JSSP et se répartissent en deux équipes masculines qui évoluent en D1 et D3 départemental, une équipe féminine dans un championnat à 8 joueuses, une équipe dirigeante et tout récemment un groupe de tous jeunes débutants.

La saison 2022-2023 a été bonne, l'équipe 1 dans une poule à dix clubs dont Issoire 2 et Clermont Saint-Jacques 2 nettement au-dessus du lot termine à une honorable 4^e place. L'équipe 2 dans un groupe de douze formations se classe 7^e ce qui est un bon résultat compte tenu qu'elle doit souvent compléter la 1^e. Les féminines terminent 4^e, elles méritent félicitations et encouragements.

Le 27 Août dernier, la Coupe de France a lancé la saison 2023-2024. Le groupe 1 ira jusqu'au 4^e tour. Ce 4^e tour a été joué à Saint-Priest devant un très nombreux public face à une très bonne équipe de l'Allier « Cœur Allier » provenant de la fusion de Villefranche d'Allier et Montmarault. Nous perdons cette rencontre 2 à 1 et pouvons avoir des regrets par rapport aux nombreuses occasions ratées.

Le championnat est reparti le 10 Septembre. Plutôt bien pour l'équipe 2 et plus difficile pour la 1^e mais rien d'alarmant. Les féminines, avec leur nouveau coach (Bertrand KRUMM), enchaînent les victoires et sont également sur de bons rails. Le groupe de très jeunes joueurs entraînés par Lilian GEDDA, Clément RAFALKO et Clément TAYTARD les mardis en fin d'après-midi, participent pour l'instant à des plateaux organisés pour leur âge et niveau. Que tous ces jeunes apprentis joueurs prennent du plaisir et apprécient toutes les valeurs véhiculées par le sport et notamment le football qui sont « la camaraderie, solidarité, partage, respect etc. ». Merci pour leur adhésion à la JSSP car c'est la seule façon de la faire perdurer.

La saison 2023-2024 va nous amener cette fois au centenaire du club qui sera fêté en Juin prochain. Les modalités de cette fête sont en cours d'élaboration. Souhaitons à la JSSP une excellente saison avec les meilleurs résultats possibles. Espérons que nos joueurs trouvent en cet événement important



assiduité, pugnacité, motivation et donnent le meilleur d'eux-mêmes afin que cette fête soit encore plus belle en Juin 2024.



Le club tout entier remercie celles et ceux qui le font vivre et souhaite à chacun une bonne année 2024. Merci également pour le bon accueil que vous nous réservez lors de la présentation du calendrier.

La composition actuelle du bureau est :

Président : Yves MAIGNOL.

Vice-Présidents : Alexis RENARD et Alain GOURDY.

Secrétaires : Sébastien MOUSSELOU et André LEBRETON (Adjoint)

Trésorières : Claire CHERPOZAT et Anaïs CHEFDEVILLE (Adjointe).

André LEBRETON.



CLUB DES JEUNES

L'objectif du Club des Jeunes de Saint Priest est d'organiser des festivités pour vous divertir. Et c'est ce que nous avons essayé de faire durant cette année.

La fête patronale a eu lieu au mois de juin, cette année nous avons décidé d'y intégrer la randonnée. Ses différents parcours ont permis aux participants de découvrir notre belle commune. Ensuite, nous avons cuisiné un repas pour 200 personnes et nous avons eu de bons retours et espérons que cela vous a plu.

Grâce à la commune, nous avons pu organiser un marché cet été qui nous a permis de vous voir et d'échanger avec vous. Nous sommes très contents d'avoir pu avoir ce moment de convivialité.

Nous avons également eu l'opportunité de participer à la Fête du Cidre en collaboration avec le CDF. Vous êtes près de 200 personnes à avoir participé à notre repas.

Deux bals ont été organisés cette année, le dernier au mois de novembre était précédé par un afterwork. Nous avons pu organiser un tournoi de Beer-Pong avec 8 équipes !



Sur la photo :

MATHIEU COMBEMOREL, LUCIE, ARNAUD DENIS, THÉO PEYREL, CLÉMENT TAYTARD, TYPHAINE COMBEMOREL, CORENTIN COMBEMOREL, TIDIANE, HUGO MEUNIER, DORIAN DIOGON, DIMITRI RENARD, THIBAUT CHEFDEVILLE, LUCIE BUVAT, MARION DESAUNOIS, ANTHONY LAMADON, CANNELLE GOUYON, LUDIVINE DIOGON, CAROLE LEBRETON, AURÉLIE ET ALEXANDRE CONDAT. BAPTISTE FAVIER, JEAN-BAPTISTE SIEBERT, ORIANE GALLARD, FABIEN DESAUNOIS, JADE LOUREIRO, AURORE LAMADON, QUENTIN DIOGON, JULIEN MATÉRAC, THIBAUT DENIS

NOUS AVONS DES NOUVEAUX ENTRANTS : LUCAS CHOMILIER, LISA STEGER, TYPHAINE COMBEMOREL, ELISE SAPYN

Le CDJ souhaite vous retrouver l'année prochaine avec d'autres soirées afterwork, un marché durant l'été ainsi qu'avec la fête patronale et la traditionnelle randonnée le week-end du 1^{er} juin 2024. Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes !

APE

L'association des parents d'élèves de St Priest des Champs a pour but de récolter des fonds destinés au financement de sorties ou activités scolaires des enfants de l'école communale.

L'année 2022/2023 a connu de nombreuses manifestations dont un loto. À la fin de l'année, les enfants ont eu l'occasion de visiter le parc Écureuil de Châtel-Guyon, une sortie financée par l'APE, sur l'initiative des maîtresses. Cette année le bureau change Mme Emilie Goupil ancienne présidente a donné sa démission ainsi que Mr Tristan Gosselin le trésorier et Mme Delphine Deberne secrétaire adjointe.

Lors de la réunion de rentrée, le nouveau bureau n'a pas pu être élu en raison de la faible participation des parents. Une deuxième réunion, également marquée par une faible affluence, a cependant permis de procéder à l'élection du nouveau bureau. La présidente est désormais Mme Aurélie Masson, le vice-président est M. Olivier Bentin, la secrétaire est Mme Déborah Roussel et la trésorière est Mme Mélissa Archinard.



Pour l'année 2023/2024 plusieurs manifestations sont prévues, deux bourses aux vêtements, un loto, carnaval, un repas à thème, Pâques.

Vous serez informé des dates des manifestations à venir. Ce qui permet de financer comme chaque année la piscine des enfants, et autres sorties organisées par les maîtresses et les livres offerts à Noël.

Nous tenons à remercier les parents qui restent impliqués dans l'association et merci également aux habitants de St Priest et alentours de jouer le jeu en participant aux manifestations que nous organisons.

COMITÉ D'ORGANISATION DE LA FOIRE

Le COF poursuit l'organisation de l'ex Foire aux choux du premier samedi d'août qui est aujourd'hui la Fête de l'amitié. Chaque année elle met un pays à l'honneur qui sera le thème de la fête.

Pour l'année 2023, cette fête a eu lieu le samedi 5 août 2023.

Le matin a été consacré à la mise en place du vide grenier et du marché, dès l'installation des exposants, les visiteurs ont pu fouiner et s'approvisionner en produits locaux.

En fin de matinée, alors que le public était arrivé en nombre, les enfants ont participé au lâcher de ballons et les « grands » ont pris l'apéritif en plein air offert par la municipalité. Ce moment festif était animé par la banda des Beaux-Arts, les enfants pouvaient se distraire grâce au clown Ernest qui a déambulé dans les rues une partie de la journée.

Vers 13h00, c'était l'heure du repas à la salle des fêtes, environ 350 convives ont dégusté un repas portugais, en effet le pays mis à l'honneur cette année était le Portugal.

Pour continuer la fête, retour sur la place, vers 15h00, pour suivre les animations qui se succèdent sur le podium, chanteur, conteurs et groupe de musique africaine qui a clôturé la soirée.

Pour l'année 2024, la même organisation est reprise mais avec plus d'animations.

Le pays à l'honneur sera la Belgique.

Le matin, la présentation et le défilé de mobylettes s'ajouteront au vide grenier et au marché, en fin de matinée le lâcher de ballons et l'apéritif municipal toujours en présence d'une banda et d'un clown regrouperont les visiteurs avant le repas belge évidemment.

La journée se poursuivra sur la place avec un programme chargé et attrayant : le groupe belge Sygnus interprétant notamment du Brel, suivi du concert de Johnny Mirador, sosie vocal officiel de Johnny Hallyday, puis pour finir le groupe de Sami Louaza prolongera la soirée durant laquelle des assiettes de charcuterie seront proposées pour un coupe-faim.

Les activités du COF se complètent par l'organisation de soirées théâtrales, deux en 2023.

Le 11-11 2023 la compagnie des Moulins a interprété « La comtesse vient dîner ce soir » et le 10-02-2024 la compagnie La Combraille vive a joué « Alirazade et les 1001 gaffes »

Le COF participe également aux marchés d'été en tenant plusieurs fois la buvette.

Le fonctionnement du club se base sur des réunions régulières des membres du bureau et organisateurs principaux qui programment les manifestations et en suivent l'avancement.

Des réunions ponctuelles de l'ensemble des membres de l'association pour informations et répartition des tâches de chacun lors des manifestations.

Enfin un repas est organisé pour les nombreux bénévoles qui ont permis de réaliser les animations, il récompense les efforts de tous.

Pour l'année 2024, le bureau se constitue ainsi :

Présidence : Déborah Roussel associée à Evelyne Favier.

Secrétariat : Elodie Gilbert associée à Catherine Bouchet.

Trésorerie : Jeanine Sorbian associée à Jean-François Canaud.

TERRITOIRE

ANIMATION CŒUR DE COMBRAILLES



Le premier objectif est d'apporter une aide à la promotion des animations. Chaque mois les dates annoncées lors de la réunion des associations sont reprises dans un calendrier mensuel et transmises par mail aux mairies du territoire. Si vous souhaitez le recevoir

directement vous pouvez nous communiquer votre adresse mail. Vous pouvez aussi retrouver ce calendrier mensuel sur le site internet combrailles-auvergne.com. Vos programmations sont à nous faire parvenir avant le 15 du mois précédent pour figurer dans le calendrier des animations.

Nous proposons aussi à la location du matériel pour les communes, associations, et particuliers du territoire Cœur de Combrailles, et hors territoire (avec une tarification différente). Il s'agit de matériel de qualité au service de notre territoire et de son dynamisme.

La liste du matériel : barnums 5x12m ; podium mobile 43 m² ; buvette 3x3m ; stands 3x3m ; barrières de sécurité ; chaises (en bois ou plastique) ; tables (en bois ou plastique) ; bancs ; grilles d'exposition ; friteuse.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

Animation Cœur de Combrailles

Le président : Bernard Gauvin

Pour contacter l'animatrice : 06 38 04 27 41

accd.animation@gmail.com

SMAD des Combrailles

Le Projet Alimentaire du Territoire, la marque Combrailles Auvergne et l'aménagement de circuits VTT dans les Combrailles

Le PAT : pour une alimentation en circuit court

Le **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** est né en avril 2022 dans une volonté de **relocaliser et de développer une alimentation de proximité et de qualité**. Ce projet est, à ce jour, en pleine phase d'émergence. Au cours de cette phase de recherche et de tests, deux moments marquants sont à noter.

La **Grande Tablee des Combrailles** est un « speed meeting » permettant aux gérants de restaurations collectives et commerciales, et les producteurs de se rencontrer afin de développer des partenariats en circuits courts.

La **Semaine des Combrailles** est un défi lancé aux cantines pour s'approvisionner avec au moins un produit local par jour. Près d'une vingtaine de structures ont joué le jeu entre le 9 et le 13 octobre 2023, soit environ **2 000 repas**.

Ces animations et expérimentations sont autant de sources de renseignements essentielles pour identifier les actions pour les années à venir sur les Combrailles. C'est tout le sens du PAT.



La marque des Combrailles s'est refait une beauté

Pour accroître la notoriété touristique du territoire, la marque **Combrailles Auvergne Tourisme** a vu le jour le 1er juillet 2023, à l'occasion de la Fête de l'Été, organisée à Saint-Gervais-d'Auvergne. Combrailles Auvergne en quelques mots, c'est repos, nature, tranquillité, douceur, plaisir et bonheur. Et si, ne rien faire, c'était aussi cela ?

Un espace VTT pour les Combrailles

Un projet de **création d'un espace VTT** est à l'étude actuellement. L'objectif est de faire découvrir le patrimoine à travers la pratique du VTT/VAE et d'une **offre de circuits VTT à destination de tous**, du public « familial » au public « sportif ».

Afin de mener ce projet, le SMADC est à la **recherche d'adeptes de sport nature** connaissant bien les différents chemins de leur territoire.

Si vous êtes intéressés par ce projet et par cette démarche, n'hésitez pas à nous contacter !



SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT
ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMBRAILLES

Maison des Combrailles - 2 Place Raymond Gauvin - 63390 Saint-Gervais-d'Auvergne
Tél. : 06 41 98 72 85 - Email : buvat@combrailles.com

www.combrailles.com

Ici vous ne ferez rien...**Rien que de profiter de nos services !**

Combrailles Auvergne Tourisme réunit les 3 communautés de communes des Combrailles : Chavanon, Combrailles et Volcans, Combrailles Sioule et Morge et enfin Pays de Saint-Eloy.

Notre équipe dynamique vous accueille dans 3 bureaux fixes à l'année : Saint Gervais, Les Ancizes et Pongibaud. Pendant la saison thermale vous nous retrouverez au bureau de Châteauneuf-Les-Bains et un peu partout en haute saison sur le territoire avec notre accueil mobile.

Retour sur la saison 2023 à Saint-Priest-des-Champs.

La petite balade de 3km depuis l'Église qui vous fait descendre jusqu'à la cascade intitulée : La Cascade de Saint-Priest-des-Champs Léa et Tino est la seconde randonnée la plus téléchargée sur notre application cette année ! Beau succès d'ailleurs de l'application « Combrailles balades et randonnées » avec une augmentation d'utilisateurs de 20 % depuis janvier 2023 et une augmentation de 50% des balades téléchargées !

Retrouvez l'appli grâce au QR-code

Google App



Apple Store

Laissez-vous guider par notre appli rando, à travers nos beaux paysages et notre patrimoine et re-découvrez le territoire.

Si vous préférez le format papier, explorez les Combrailles à l'aide de nos fiches randonnée et nos fiches patrimoine disponible dans nos bureaux vous retrouverez la fiche de la version longue de la randonnée « La Cascade » de 9.5km, 3^e fiche la plus vendues en 2023 !

**Que faire ce week-end ?**

Pensez à regarder l'agenda des animations en ligne pour vous tenir informé des activités, spectacles ou atelier à venir (une version papier est disponible dans tous nos bureaux).

Un thé dansant, un concours de pétanque, un spectacle, un marché... à Saint-Priest ?

N'hésitez pas à nous en informer ! Nous diffuserons l'information sur l'agenda des Combrailles.
Tél. 04 73 85 80 94 | contact@tourisme-combrailles.fr

**Vous recherchez des artisans et producteurs locaux ?**

Faites un tour sur notre site internet pour avoir les bonnes adresses ! D'ailleurs soyez attentifs, dans les prochains mois au lancement de notre nouveau site internet !!!

Prochainement : www.combrailles-auvergne-tourisme.fr

Envie de faire un cadeau ?

Retrouvez dans nos bureaux nos boutiques de produits locaux : Bières, confitures, miel, tisanes, huiles, jus de fruits, bijoux,

bougies, savons, t-shirts, livres et bien d'autres n'attendent que votre choix !

**Partagez vos photos sur les réseaux !**

Visitez notre site internet (qui se fera prochainement une peau neuve) et suivez-nous sur les réseaux.

#CombraillesAuvergne

www.tourisme-combrailles.fr

Avez-vous vu la vidéo des coflocs sur Combrailles Auvergne ? RDV sur Youtube : Les Combrailles by @LesCoflocs

**Qui sommes-nous ?**

En plus de l'accueil souriant au quotidien dans nos bureaux, les membres de notre équipe sont spécialisés sur différents sujets :

- Eva en charge des relations avec les prestataires et des animations - eva.glasziou@tourisme-combrailles.fr
- Guénaël spécialisé dans les activités de pleine nature - guenael.andre@tourisme-combrailles.fr
- Mélanie s'occupe du site internet et des outils numérique - melanie.mista@tourisme-combrailles.fr
- Célia s'occupe de la communication et anime les réseaux sociaux - celia.bergognoux@tourisme-combrailles.fr
- Evelyne est responsable de l'accueil et de la qualité - evelyne.ceroni@tourisme-combrailles.fr
- Florence chargée de l'administration, de la comptabilité, de la trésorerie et de la taxe de séjour - florence.savoldelli@tourisme-combrailles.fr
- Clémentine dédiée au développement durable et aux éditions - communication@tourisme-combrailles.fr
- Et Yann à la direction - direction@tourisme-combrailles.fr

Tout cela sous la présidence de Sylvain Lelièvre, Maire de Saint-Hilaire-la-Croix.

www.tourisme-combrailles.fr et bientôt www.combrailles-auvergne-tourisme.fr

04 73 85 80 94 | contact@tourisme-combrailles.fr

Saint Gervais d'Auvergne : 1 rue G. Desaix (63390) | Pontgibaud : 18 rue du Commerce (63230) | Les Ancizes Comps : 22 avenue du Plan d'eau (63770) | Châteauneuf les Bains : La Chaux - (63390)

TIC-TAC : Au 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets devient obligatoire pour tous !

Déjà imposé aux gros producteurs (+ de 5 tonnes par an), le tri à la source des biodéchets se généralise à l'ensemble des Français en 2024. Finis les biodéchets dans la traditionnelle « poubelle grise » !!

Un cap clair et des actions tous azimut

Depuis 2019 le SICTOM des Combrailles a adopté des stratégies variées pour répondre efficacement à la question des déchets organiques.

• **Lutte contre le Gaspillage Alimentaire** : Un déchet qui n'est pas produit est facile à gérer !

Les services de restauration collective (scolaires, santé, ...) sont accompagnés par le SICTOM dans la réduction du gaspillage alimentaire. Nouvelles pratiques en cuisine, réorganisation des espaces de restauration et recettes « anti-gaspi », permettent de réduire considérablement les volumes de biodéchets.

• **Le compostage** : La gestion de proximité des biodéchets, efficace, durable et économique.



Les composteurs individuels de jardin, solution simple, économique et efficace, sont désormais mis à disposition de tous les foyers du territoire. Ce service s'accompagne d'une formation obligatoire aux gestes de base du compostage.

Dans la même logique, les établissements scolaires et de santé sont équipés de composteurs de grande capacité. Le personnel est formé et accompagné au quotidien dans sa pratique.

Le déploiement de composteurs partagés est en cours, en centre bourg de certaines communes du territoire, afin de permettre aux habitants ne disposant pas de jardin, ou n'ayant pas la capacité de composter seuls, de tout de même participer à l'effort collectif et trier leurs biodéchets.

Même les petites écoles du territoire s'équipent peu à peu de composteurs pédagogiques, qui permettent de sensibiliser la nouvelle génération et à faire de ce geste une habitude.

• **Le jardinage au naturel** : Des « déchets verts » aux « trésors verts ».

Chaînon fondamental du cycle de la vie, les matières organiques ne sont pas des déchets, mais bien de véritables ressources. En plus de diminuer les coûts liés à leur traitement, ces matières recyclées au jardin permettent d'économiser l'eau, de fertiliser les sols et de favoriser la biodiversité.

Réserver mon composteur de jardin et ma formation

Rien de plus simple !

Commandez en ligne sur www.valtom63.fr, rubrique « Mon VALTOM ».

Ou contactez le Guide-Composteur du SICTOM au 06.74.82.20.39.



Carte d'accès en déchèterie

Pourquoi une carte d'accès ?

Pour faciliter l'accès au site, améliorer la qualité des services, et maîtriser les coûts de fonctionnement.

Comment ça fonctionne ?

Vous pouvez dès à présent vous inscrire pour récupérer votre carte. Chaque usager doit présenter sa carte au gardien, pour accéder à la déchèterie. La carte sera obligatoire à partir du 1^{er} avril 2024.

La carte est-elle gratuite ?

Oui pour tous les habitants du territoire avec une seule carte par foyer. Obligatoire, elle permettra d'accéder gratuitement aux déchèteries de Saint Eloy les Mines, Saint Gervais d'Auvergne et Pionsat à partir du 1^{er} avril 2024.

Le dépôt des déchets sera-t-il toujours gratuit ?

Le service des déchèteries reste gratuit pour les particuliers.

Saint-Eloy-les-Mines | Saint-Gervais-d'Auvergne | Pionsat

Carte obligatoire à compter du 1^{er} avril 2024

Comment obtenir sa carte ?

Inscrivez-vous sur le site internet (www.sictom-des-combrailles.fr) ou remplissez le formulaire papier (disponible en déchèteries ou dans votre mairie).

Des permanences sont également proposées pour récupérer directement votre carte d'accès sur les communes de Saint-Eloy-les-Mines, Saint-Gervais-d'Auvergne et Pionsat. (voir conditions et horaires d'ouverture sur notre site internet)



Inscription possible dès le 1^{er} octobre 2023. Cette carte vous sera envoyée gratuitement.

SYNDICAT MIXTE DE SIOULE ET MORGE

Le Syndicat Mixte de Sioule et Morge de Sioule intervient sur 59 communes du secteur des Combrailles et exerce :

- la compétence eau potable sur 59 communes
- a compétence assainissement non collectif sur 54 communes
- la compétence assainissement collectif sur 20 communes

Le réseau public d'eau potable dessert 25 789 abonnés soit 40 083 habitants au 31 décembre 2022.

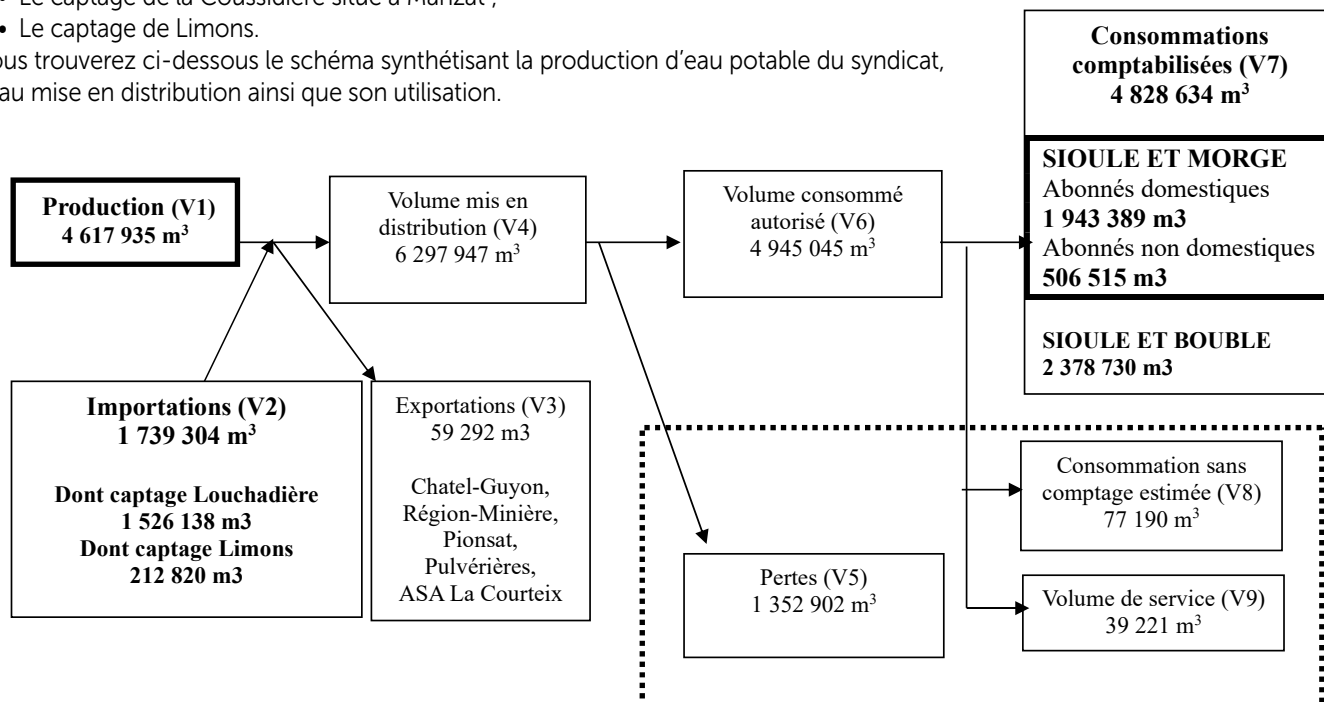
Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 880 kilomètres.

La consommation moyenne par abonné pour l'ensemble des abonnés domestiques et non domestiques est de 95 m³/abonné au 31/12/2022.

Les ressources en eau potable du syndicat sont :

- Le captage sous basaltique de Peschadoires à Saint Ours les Roches où est située la station de pompage principale du Syndicat ;
- Le captage de la Coussidière situé à Manzat ;
- Le captage de Limons.

Vous trouverez ci-dessous le schéma synthétisant la production d'eau potable du syndicat, l'eau mise en distribution ainsi que son utilisation.



ACTIONS DU SYNDICAT MIXTE DE SIOULE ET MORGE :

Le syndicat agit pour la préservation et l'entretien des ressources en eau potable qu'il exploite ainsi que pour l'entretien des ouvrages de production et de distribution qui permettent d'acheminer une eau de qualité aux robinets. La recherche de nouvelles ressources est également un axe de travail prioritaire.

Exploitation des ouvrages d'eau potable :

Les équipes du Syndicat interviennent pour l'entretien des ouvrages de production et de distribution d'eau potable :

- Réparation des conduites et branchements d'eau potable (276 interventions)
- Entretien des ouvrages de production et de stockage (3 stations de pompage et 50 réservoirs de 50 à 5000 m³)
- Traitement de l'eau mise en distribution (6 297 947 m³)
- Remplacement des compteurs des particuliers (1714 compteurs remplacés)
- Relève des compteurs et facturation (25789 abonnés une à deux fois par an).

Le rendement du réseau est de 78,7% en 2022, l'indice linéaire de perte sur le réseau de 1880 km est de 2m³/km/j.

La qualité de l'eau distribuée : 100% des analyses microbiologiques et 98% des analyses physico – chimiques réalisées sont conformes.

Programmes de travaux sur le réseau d'eau potable adoptés par le Comité Syndical durant l'année 2022 :

PROGRAMME DE TRAVAUX 2023 – Renouvellement de canalisations AEP et branchements (travaux en cours) :

Lot n°1 (284 614.66 € H.T.) :

- Canalisations SAINT AGOULIN : renouvellement des canalisations en fonte 175 entre les villages des Bardons et le Puy Merle,

Lot n°2 (239 646.92 € H.T.) :

- Canalisations SERVANT : renouvellement du réseau lié à la 1^{ère} tranche d'aménagement de la traverse du bourg,
- Canalisations BLOT L'ÉGLISE : renouvellement du réseau entre le camping et le bourg,

Lot n°3 (238 507.52 € H.T.) :

- Canalisations MONTAIGUT-EN-COMBRAILLES : renouvellement des branchements avenue de la Combraille,
- Canalisations SAINT-ELOY-LES-MINES : renouvellement du réseau lié à la dernière tranche d'aménagement de la traverse du bourg,

Lot n°4 (199 103.00 € H.T.) :

- Canalisations SAINT-OURS-LES-ROCHES : renouvellement du réseau Village Les Roches.

Alimentation de la commune de Charensat depuis le réservoir du Puy de Chazelle situé sur la commune d'Espinasse (100 000 € HT) pour la sécurisation de leur alimentation.

Des aides pour rénover son logement

Avec 67% des logements des 34 communes du territoire communautaire construits avant 1971 et 69% de du parc privé en DPE E, F ou G, le Pays de Saint-Eloy avait le devoir de se lancer dans une politique volontariste en matière d'habitat. C'est le cas depuis le 1^{er} janvier 2023, avec la mise en place d'un double dispositif pour aider les habitants à améliorer leurs logements.

Premièrement, 700 000€ ont été débloqués pour les cinq ans à venir pour abonder les financements déjà existants de l'état. Concrètement, si vous avez droit aux aides du gouvernement, la communauté de communes ajoute une enveloppe supplémentaire pour que votre reste à charge soit le moins élevé possible. Deuxièmement, un opérateur dédié, Urbanis, a été mandaté pour vous accompagner gratuitement et vous aider à monter vos dossiers de financement.



Urbanis tient d'ailleurs des permanences toutes les semaines :

- A Saint-Eloy-les-Mines, de 10h à 13h, les deuxième et quatrième jeudis du mois, à la médiathèque.
- A Saint-Gervais d'Auvergne, de 10h à 13h, le premier lundi du mois, à la Maison France Service
- A Pionsat, de 10h à 13h, le troisième jeudi du mois, à la mairie. Ces permanences sont gratuites et sans rendez-vous.

Les conseillers sont également disponibles :

Par téléphone au **04 73 90 00 08**

Par mail à ameliorationlogements-PSE@urbanis.fr

Un Fablab à la médiathèque du Pays de Saint-Eloy

Sous la responsabilité de l'animateur multimédia, un tout nouvel espace a ouvert ses portes à la médiathèque intercommunale de Saint-Eloy-les-Mines : un fablab.

Equipé en outre d'une imprimante 3D, d'une brodeuse numérique, d'une graveuse laser, d'une station de soudage, d'une presse à badge et d'un grand nombre d'outils en tout genre, cet atelier permettra de créer tout un panel d'objets personnalisés, de cadeaux originaux et de goodies événementiels.

Ouvert à tous ceux souhaitant s'initier à la réalisation d'objets par l'intermédiaire d'outils numériques, le fablab espère également attirer les associations du territoire, souvent demandeuses de ce genre d'équipement pour fabriquer des goodies ou broder des vêtements à leur image.

Entièrement gratuit, l'accès au fablab ne nécessite pas d'abonnement à la médiathèque.

Il est ouvert les mardis, jeudis et vendredis de 14h à 16h30, et les mercredis de 10h à midi.

Des animations pour apprendre à réaliser des objets spécifiques seront également organisées régulièrement pour faire découvrir ces fabuleux outils au plus grand nombre.

Pratique :

Médiathèque du Pays de Saint-Eloy - Rue du puits Saint-Joseph
04 73 85 05 05 | multimedia@paysdesainteloy.fr



SUR LA PHOTO :

MICHEL CALVAIRAC, RESPONSABLE CULTUREL | FABIEN LAOUE, ANIMATEUR MULTIMÉDIA
LAURENT DUMAS, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SYLVAIN DURIN, VICE-PRÉSIDENT À LA CULTURE



ADIL

Quel est le préavis pour quitter mon logement locatif ? Réparations locatives, qui doit payer ?
Peut-on augmenter un loyer en cas de rénovation ? Mon logement est-il décent ?
J'achète un logement, y a-t-il des frais annexes ? J'emménage en copropriété, y a-t-il des charges ?
J'agrandis ma maison, quelles sont les normes ?

Pour toutes les questions juridiques, financières ou techniques sur le logement et l'habitat, le bon réflexe c'est l'ADIL !

Des permanences près de chez vous pour des conseils neutres et gratuits :



ADIL du Puy-de-Dôme

Maison de l'Habitat - 129 avenue de la République 63100
CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75 | www.adil63.org



HAIE : plantation & réglementation

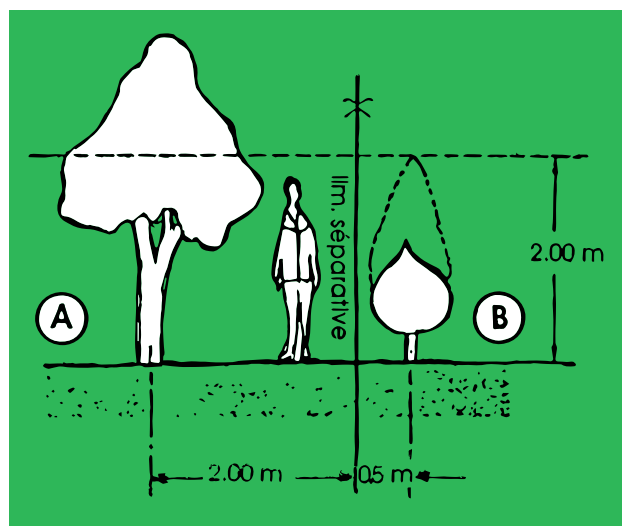
Une haie de plus de deux mètres doit être plantée à deux mètres au moins de la limite séparative. En revanche, une haie de moins de deux mètres peut être édifiée à 0.50 m de la limite séparative. Si la haie est commune entre deux voisins, elle peut être plantée sur la limite séparative. Les frais de plantation, d'entretien et de remplacement éventuel de plants doivent être partagés.

Ce que dit la loi [ARTICLE 671 DU CODE CIVIL]

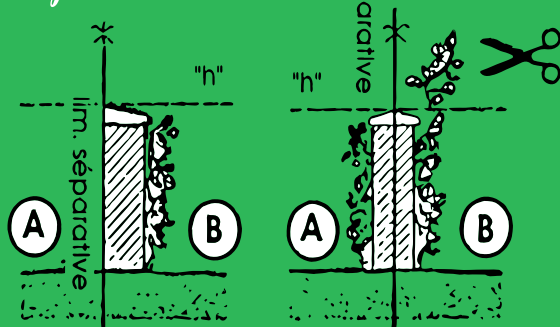
Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur.

Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.



Murs et haies séparatives



LE MUR N'APPARTIENT QU'À B

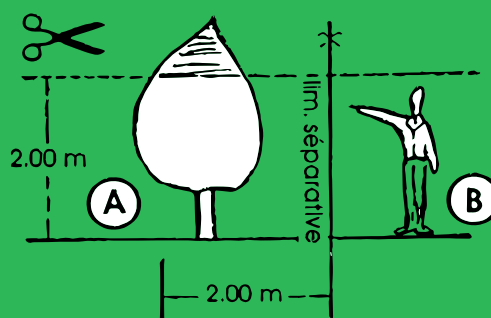
- **A** n'a pas le droit de planter en espalier.
- **B** a le droit de planter en espalier, ses plantations ne pourront pas dépasser la hauteur "h" du mur*.

LE MUR EST MITOYEN

- **A** et **B** ont le droit de planter en espalier. Si l'espalier de **B** dépasse la hauteur "h" du mur, **A** pourra exiger de **B** qu'il soit réduit jusqu'à "h".

*La hauteur du mur ou de la clôture est déterminée par les règles du Plan local d'urbanisme (PLU)

Arbres

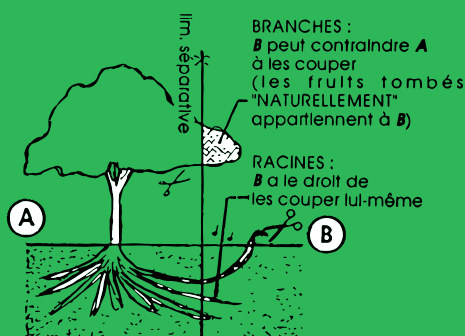


ARBRES

Si l'arbre est supérieur à 2 mètres et implanté à moins de 2 mètres de la limite séparative :

- **B** peut exiger que **A** :
 - > soit arrache l'arbre irrégulier,
 - > soit le réduise à la hauteur légale.

Si l'arbre meurt, ou s'il est coupé ou arraché, **A** ne pourra le remplacer qu'en le plantant à 2 mètres (ou 0.50 m/arbustes) de la limite.



Branches, racines et fruits

Ce que dit la loi [ARTICLE 673 DU CODE CIVIL]

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper. Les fruits tombés naturellement de ces branches lui appartiennent. Si ce sont les racines, ronces ou brindilles qui avancent sur son héritage, il a le droit de les couper lui-même à la limite de la ligne séparative.

Le droit de couper les racines, ronces et brindilles ou de faire couper les branches des arbres, arbustes ou arbrisseaux est imprescriptible.

MISSION LOCALE

La Mission locale Riom Limagne Combrailles accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire depuis 40 ans, avec pour objectif de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Ainsi, une équipe de 11 personnes œuvre au quotidien pour proposer de l'information, orienter et offrir un accompagnement individualisé selon les besoins et situations de chacun. Des ateliers sont organisés tout au long de l'année pour traiter de différents sujets comme le logement, la santé, les techniques de recherche d'emploi, un travail sur les compétences, etc. Les dispositifs Contrat Engagement Jeunes, PACEA ou Obligation de Formation sont proposés et permettent de proposer des solutions structurantes aux jeunes. La Mission Locale fonctionne en lien avec les acteurs locaux et facilite le lien avec ses publics. Elle intervient également au Centre Pénitentiaire de Riom pour préparer la réinsertion des

jeunes détenus. Un soutien spécifique est par ailleurs proposé avec une psychologue au sein de l'équipe.

La structure fonctionne sous un statut associatif, regroupant les élus du territoire et différents acteurs locaux. Le siège se situe à Riom et 2 antennes (aux Ancizes et à Saint-Gervais d'Auvergne) permettent d'être au plus près des publics, ainsi qu'une quinzaine de permanences assurées toute l'année.

En 2022, près de 900 jeunes ont été suivis, dont 62% sont en emploi à la suite de l'accompagnement proposé.

Contact :

04 73 38 50 13

www.milo-rlc.eu ou nos réseaux sociaux.

EAU

ÉCONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource

AU JARDIN

- 1 binage = 2 arrosages
- Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol
- Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite
- Utilisez un arrosoir plutôt qu'un tuyau d'arrosage
- utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...
- Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique
- Recueillez l'eau de pluie pour arroser
- Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée. N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies.

À LA MAISON

- L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage
- Ne faites pas tourner le lave-linge ou le lave-vaisselle à moitié vide
- Ne laissez pas l'eau couler en permanence pendant la toilette
- Préférez les douches aux bains : un bain consomme 5x plus d'eau
- Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau. Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau

LA CHASSE AUX FUITES

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

- Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer
- Le robinet ou une chasse d'eau qui fuit = une centaine de m³ par an

LE SAVIEZ-VOUS ?



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE :

- 💡 21% des dépenses énergétiques des communes
- 💡 32% de la consommation d'électricité des communes
- 💡 4 100 heures d'éclairage par an *pour un fonctionnement continu*

- 💡 1 point lumineux représente **25€/an** en entretien
- 💡 Coût en énergie d'un point lumineux*

89€/an	51€/an	39€/an
<small>Fonctionnement continu</small>	<small>6h de coupure par nuit</small>	<small>8h de coupure par nuit</small>

*sur la base du tarif réglementé de vente au 01/08/2022

POURQUOI ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN MILIEU DE NUIT ?

RÉALISER DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES	LIMITER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE	PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ	PRÉSERVER LE CIEL NOCTURNE	GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE NUIT
30% d'économies sur la facture d'électricité <small>*pour une coupure de 5h par nuit</small>	Jusqu'à 70% d'économies sur la consommation <small>*en rénovant le parc d'éclairage public et en appliquant une extinction nocturne</small>	L'éclairage nocturne a un effet néfaste sur la faune et la flore et participe à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes.	Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.	L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit...

QUESTIONS/RÉPONSES

Pourquoi éclairer-t-on l'espace public ?

- Pour des raisons de sécurité, pour voir et être vu dans les espaces définis par le conseil municipal de la commune.
- Cependant, l'éclairage public doit être raisonné et adapté aux besoins des usagers et ne doit pas empiéter sur l'espace privé.

L'extinction de l'éclairage public augmente-t-il l'insécurité ?

La coupure de l'éclairage public en milieu de nuit augmente le sentiment d'insécurité mais pas l'insécurité en elle-même. Selon l'ONDRP, la majorité des cambriolages et agressions ont lieu en plein jour et non en cœur de nuit.

EN INSTALLANT DES DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS OU EN ÉCLAIRANT UNIQUEMENT LES ZONES LES PLUS DANGEREUSES ET LES OBSTACLES, LES USAGERS SE SENTENT PLUS EN SÉCURITÉ TOUT EN UTILISANT UN ÉCLAIRAGE ADAPTÉ ET RAISONNÉ.

TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME ACCOMPAGNE CHAQUE COMMUNE QUI LUI A TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC, DANS SA DÉMARCHE D'EXTINCTION NOCTURNE.

Nouveaux arrivants 2023

Les Paris

Patrice PERRIN et Michèle CANTAREL-PERRIN

Gandichoux

Cédric CANAFF et Grace LORENCO

Le Bourg

Huguette DALLE
 Kim Loan N GUYEN
 Marie-Paule DELMARQUETTE
 Delphine LANDREAU
 Hervé MARONGIU
 Cindy et Lyana VALENTE et Dany RENARD
 Fernando FONTELAS

Courtine

Huguette et Philippe TOUSSAINT

Carton

Julien MONTEL

Le Vernadel

Amandine SENETAIRE, Jonathan DADIAN, Alban GREGORIO et Lucie DADIAN

Lacost

Véronique, Didier et Marisol DUPONT BROUARD

Le Suchet

Aurélia POULARD, Louisa ZHANG, Anaé et Sara POULARD-JACUSSE

Lamazière

Sébastien PARISSET

Nous souhaitons à tous la bienvenue à St-Priest-des-Champs et vous invitons à venir nous rencontrer.
 Nous nous excusons par avance si certains ont été oubliés.

État civil

Cette liste est mise à jour en fonction des actes d'état civil de Saint-Priest-des-Champs et de ceux qui nous sont communiqués par les communes ou les familles.

Aussi, nous vous demandons d'excuser par avance, tout oubli qui serait indépendant de notre volonté.

NAISSANCES 2023

Nom	Parents	Hameaux / Commune	Date de naissance
BOUYOU Sergalh	SEVENO Nolwenn et BOUYOU Léon	Les Paris	20 janvier 2023
GOSSELIN Clémence	GOSSELIN Cécile et Tristan	Lamazière	19 mai 2023
JOUBE Enola	GUILBERT Sarah et JOUBE Vincent	Perol	01 juin 2023
CERCY Apolline	GIRAUDET Stéphanie et Cercy Guillaume		22 novembre 2023
DENIS Lisandre	DENIS Thibault et DUJON Aurélie		03 décembre 2023

DÉCÈS 2023

Nom	Nom de naissance	Hameaux / Commune	Date de décès
CHASSAGNETTE Michèle	BASCOBERT	Lebaupin	20 janvier 2023
FAURE Christian		Retaillat	28 janvier 2023
POUGHON Elise	MARCHEIX	Buffevent	07 février 2023
AKERMANN Philippe		La Ruderre	08 février 2023
LONCHAMBON Odile		Gaulme	20 février 2023
CHASSAGNETTE Serge		Lebaupin	30 mars 2023
VILLADIER Jean Paul		La Ruderre	16 juin 2023
CHAFFRAIX Roger		La Motte	02 octobre 2023
FOURNON Gilles		Grandsaigne	05 octobre 2023
CHAFFRAIX Jeanne (Marie Rosalie)		Les Ancizes	21 octobre 2023
VISBECQ Paulette	DENIS	Le Suchet	31 octobre 2023
DAL TOE Nelly		La Roche	03 novembre 2023
PONTLÉVY Renée	PEROL		04 novembre 2023
RIBOT Nicole	DUBREUIL		13 novembre 2023
ZACHE Doris		Laussedat	28 novembre 2023
BURELLE Régine		La Ruderre	26 décembre 2023
BOISSIER Daniel		La Ruderre	27 décembre 2023

MARIAGES-PACS 2023

Nom	Lieu d'habitation	Type de célébration	Date
FAURE Amandine et ARMISEM Nathan	Perol	PACS	04 février 2023
VEXENAT Laetitia et LECLERC Maxime	Le Bourg	PACS	21 février 2023
BARA Sara et GUINARD Mathis	Route des Fades	Mariage	18 mars 2023
FONTENIL Manon et JOFFE Arnaud	Le Bladeix	Mariage	29 juillet 2023



En 2024, le club
**JEUNESSE SPORTIVE DE
SAINT-PRIEST-
DES-CHAMPS**
fête ses 100 bougies.



2024

1924-2024

La Jeunesse Sportive de Saint-Priest-des-Champs a 100 ans.

Club de foot d'une commune rurale d'un peu plus de 700 habitants située au nord ouest du Puy de Dôme dans les Combrailles, la JSSP a été créée le 12 décembre 1924.

Tout au long de son existence le club a évolué en connaissant des hauts et des bas mais en gardant la volonté de proposer à ses jeunes l'activité sportive de football et d'animer notre commune rurale par les rencontres sportives mais aussi grâce aux nombreuses animations festives qu'il organise.

Durant ces 100 années le public nombreux et fidèle a été un précieux atout pour le fonctionnement du club. IL faut également souligner le travail important des présidents, membres du bureau et encadrants qui se sont succédés et ont su maintenir et développer un club reconnu et dynamique. Voici quelques étapes de la vie du club:

CRÉATION DU CLUB.

Alors que la jeunesse rurale française est en pleine transformation sociale et culturelle, un événement fondateur marque le village de Saint-Priest: la création de son propre club de football le 12 décembre 1924. Les premières rencontres sont organisées avec les clubs voisins des Combrailles puis du Puy de Dôme. A partir de 1928 la JSSP participe aux différentes compétitions UFOLEP et remporte plusieurs coupes.

DÉBUTS PROMETTEURS EN DISTRICT.

Dans les années 50, le club somnole, pour le relancer, il est inscrit en 1956 à la FFF et participera aux différentes compétitions organisées par le district du Puy de Dôme. Les progrès sont rapides et en 1965 il joue en D1, plus haute division de l'époque, il ratera d'un rien la montée en régional quelques années plus tard.

DE 1980 À 2000 LE CLUB SE DÉVELOPPE.

Les jeunes du village sont nombreux, la bonne ambiance attire des jeunes des communes voisines, il y a donc de plus en plus de joueurs, en 1989 l'équipe 3 voit le jour. Durant cette période les 3 équipes "tourment" à plein effectif. Montées, descentes, victoires en coupe sont la vie du club.

UNE PRÉOCCUPATION DU CLUB: FAIRE JOUER LES JEUNES.

Dans nos zones rurales les effectifs de jeunes sont faibles, aussi constituer des équipes et rivaliser avec les équipes de "ville" sont des challenges difficiles.

Une première équipe de cadets voit le jour en 1976, d'autres catégories vont ensuite se créer.

Une première entente avec nos voisins de Biollet permet d'avoir 5 équipes de jeunes, parmi ces jeunes un noyau de 4 à 5 joueurs particulièrement brillants permettra d'avoir de nombreuses victoires. En 1997, nouveau développement avec l'entente cantonale Biollet- Charensat- Saint-Gervais- Saint-Priest qui fait jouer plus de 12 équipes de jeunes dans toutes les catégories d'âge, les plus âgés jouent en promotion de district.

NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DE L'ÉQUIPE FÉMININE.

La saison 98-99 voit débiter une équipe féminine. Les filles qui avaient joué avec les équipes de jeunes veulent continuer à pratiquer leur sport préféré. Elles s'engagent en équipe à 7 durant 3 ans puis joueront en équipe de 11. Leur sérieux, leur volonté, leurs entraînements donnent rapidement des résultats, elles jouent en promotion de district puis atteignent le niveau régional en 2008. Grâce à ses résultats, l'équipe féminine de cette petite localité rurale, fera connaître Saint-Priest dans toute l'Auvergne.



L'ÉQUIPE FÉMININE SAISON 1999-2000

LES ANNÉES DE GLOIRE POUR L'ÉQUIPE FANION.

A l'image de l'équipe féminine, l'équipe masculine cherche les bons résultats et en 2008, année exceptionnelle pour le club elle monte au niveau régional en PH. Sa progression ne s'arrête pas là, grâce à de bons joueurs, des entraînements suivis, des coachs écoutés, elle monte en DHR à la fin de la saison 2009-2010, niveau jamais atteint et inespéré pour le club.

Durant 12 années consécutives l'équipe fanion jouera au niveau régional, malgré un tout petit budget et une situation rurale difficile, joueurs et dirigeants auront su surmonter les difficultés et maintenir une ambiance exceptionnelle au sein du club.



LA MONTÉE EN DHR

LE CLUB AUJOURD'HUI.

Cette année 2024 voit un changement de président, Yves Maignol qui a oeuvré durant de longues années laisse sa place à Alexis Renard qui aura la lourde tâche de pérenniser le club dans une conjoncture délicate.

Le club avec un effectif de 90 licenciés garde un bon niveau puisque l'équipe 1 masculine joue en D1, plus haut niveau de district, l'équipe masculine 2 est en D3, l'équipe féminine avec un bon effectif participe au championnat féminin à 8, quant aux jeunes, préoccupation du moment, ils s'entraînent tous les mardis soirs avant de repartir en compétition.



LE 18 JUIN 2024 JOURNÉE ANNIVERSAIRE DES 100 ANS.

Cette journée commémorative des 100 ans du club organisée méticuleusement depuis des mois a été l'occasion de rassembler joueurs et dirigeants, actuels et anciens, supporters et amis du club, sponsors, élus et représentants du district et de la ligue. Le programme a été simple mais efficace avec une série de matchs concernant toutes les catégories de joueurs et joueuses qui ont fait la JSSP, le doyen du club "Jojo Martin" (94 ans) a même donné le coup d'envoi du match entre joueurs actuels et joueurs de l'équipe ayant jouée en DHR.



LE DOYEN DE LA JSSP ENTOURÉ
DE MR LE MAIRE ET DE MR LE PRÉSIDENT

Pour occuper l'après-midi, une exposition qui a été très appréciée retraçait l'histoire du club avec photos d'équipe, calendriers, anciennes licences, maillots "collectors".....

Elle a permis à chacun d'évoquer ses souvenirs et d'apprécier l'importance de l'histoire de ce club.

Après les matchs, la photo du 100^{ème} a été faite sur le stade.



DISCOURS DES OFFICIELS

Puis s'en est suivi les discours des officiels et élus, au terme de ceux-ci, Yves Maignol président du club depuis de longues années a été honoré pour son action au sein du club, il laisse en effet la présidence en cette fin de saison.

La soirée s'est terminée par le repas et la soirée dansante pendant lesquels les anecdotes des retrouvailles ont meublé les conversations.



LES 100 ANS ÉCRITS PAR LES PARTICIPANTS SUR LE TERRAIN DU CLUB.

Budgets et Comptes administratifs 2023

FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES	BUDGET 2023	RÉALISÉ 2023
011	Charges à caractère général	397 205,48 €	237 912,03 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	382 900,00 €	265 456,41 €
014	Atténuation de produits	3 000,00 €	1 175,00 €
65	Autres charges de gestion courante	161 993,94 €	97 233,96 €
	Total des dépenses de gestion courante	945 099,42 €	601 777,40 €
66	Charges financières	7 800,00 €	7 621,89 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses réelles	954 899,42 €	609 399,29 €
023	Virement à la section d'investissement	700 000,00 €	0,00 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	25 606,00 €	116 546,35 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre	725 606,00 €	116 546,35 €
002	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	1 680 505,42 €	725 945,64 €

	RECETTES	BUDGET 2023	RÉALISÉ 2023
013	Atténuation de charges	26 000,00 €	30 909,77 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	34 108,00 €	46 708,50 €
73	Impôts et taxes	67 673,85 €	103 163,91 €
731	Fiscalité locale	186 876,00 €	185 794,00 €
74	Dotations et participations	443 372,00 €	445 675,71 €
75	Autres produits de gestion courante	335 630,00 €	53 889,97 €
	Total des recette de gestion courante	1 093 659,85 €	866 141,86 €
76	Produits financiers	2,40 €	3,15 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	35 100,15 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes réelles	1 094 662,25 €	901 245,16 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	62 821,20 €
	Total des recettes d'ordre	0,00 €	62 821,20 €
002	Résultat reporté	585 843,17 €	0,00 €
	TOTAL	1 680 505,42 €	964 066,36 €

Budget principal

INVESTISSEMENT

	DÉPENSES	BUDGET 2023	RÉALISÉ 2023
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 000,00 €	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	455 451,10 €	103 073,00 €
21	Immobilisations corporelles	463 700,00 €	162 317,23 €
23	Immobilisations reçues en affectation	719 921,54 €	119 132,39 €
	Total des dépenses d'équipement	1 656 072,64 €	384 522,62 €
16	Emprunts et dettes assimilées	35 000,00 €	31 096,46 €
27	Compte de liaison : affectation à ...	10 000,00 €	0,00 €
	Total des dépenses financières	45 000,00 €	31 096,46 €
45	Total des opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses réelles	1 701 072,64 €	415 619,08 €
040	Résultat reporté	0,00 €	62 821,20 €
	Total des dépenses d'ordre	0,00 €	62 821,20 €
	TOTAL	1 701 072,64 €	478 440,28 €

	RECETTES	BUDGET 2023	RÉALISÉ 2023
13	Subventions d'investissement (hors 138)	374 420,00 €	37 829,95 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	827,49 €
	Total des recettes d'équipement	374 420,00 €	38 657,44 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 640,00 €	28 175,86 €
27	Autres immobilisations financières	8 400,00 €	7 332,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	27 000,00 €	0,00 €
	Total des recettes financières	40 040,00 €	35 722,84 €
	Total des recettes réelles	414 460,00 €	74 380,28 €
021	Virement de la section de fonctionnement	700 000,00 €	0,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	25 606,00 €	116 546,35 €
	Total des recettes d'ordre	725 606,00 €	116 546,35 €
001	Solde d'exécution positif reporté	561 006,64 €	0,00 €
	TOTAL	1 701 072,64 €	190 926,63 €

FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES	BUDGET 2023	RÉALISÉ 2023
011	Charges à caractère général	3 969,52 €	3 399,78 €
	Total des dépenses de gestion courante	3 969,52 €	3 399,78 €
	Total des dépenses réelles	3 969,52 €	3 399,78 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	13 282,00 €	12 266,00 €
	Total des dépenses d'ordre	13 282,00 €	12 266,00 €
	TOTAL	17 251,52 €	15 665,78 €
	RECETTES	BUDGET 2023	RÉALISÉ 2023
70	Produits des services, du domaine et ventes...	3 766,43 €	2 844,04 €
74	Dotations et participations	2 489,52 €	2 489,52 €
	Total des recette de gestion courante	6 255,95 €	5 333,56 €
	Total des recettes réelles	6 255,95 €	5 333,56 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 355,00 €	7 355,00 €
	Total des recettes d'ordre	7 355,00 €	7 355,00 €
002	Résultat reporté	3 640,57 €	0,00 €
	TOTAL	17 251,52 €	12 688,56 €

INVESTISSEMENT

	DÉPENSES	TOTAL BUDGET	ÉCRITURES PASSÉES
23	Immobilisations reçues en affectation	59 453,42 €	0,00 €
	Total des dépenses d'équipement	59 453,42 €	0,00 €
	Total des dépenses réelles	59 453,42 €	0,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 355,00 €	7 355,00 €
	Total des dépenses d'ordre	7 355,00 €	7 355,00 €
	TOTAL	66 808,42 €	7 355,00 €

	RECETTES	TOTAL BUDGET	HISTORIQUE
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	13 282,00 €	12 266,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes d'ordre	13 282,00 €	12 266,00 €
001	Solde d'exécution positif reporté	53 526,42 €	0,00 €
	TOTAL	66 808,42 €	12 266,00 €

FONCTIONNEMENT

Budget 2024

	DÉPENSES	BUDGET 2024
011	Charges à caractère général	312 157,35 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	351 320,00 €
014	Atténuation de produits	3 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	118 620,73 €
	Total des dépenses de gestion courante	785 098,08 €
66	Charges financières	6 883,92 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
	Total des dépenses réelles	793 982,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 341 650,00 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	10 268,00 €
	Total des dépenses d'ordre	1 351 918,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €
	TOTAL	2 145 900,00 €

	RECETTES	BUDGET 2024
013	Atténuation de charges	26 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	30 900,00 €
73	Impôts et taxes	82 673,84 €
731	Fiscalité locale	194 077,00 €
74	Dotations et participations	455 039,00 €
75	Autres produits de gestion courante	533 246,27 €
	Total des recette de gestion courante	1 321 936,11 €
	Total des recettes réelles	1 321 936,11 €
	Total des recettes d'ordre	0,00 €
002	Résultat reporté	823 963,89 €
	TOTAL	2 145 900,00 €

INVESTISSEMENT

	DÉPENSES	BUDGET 2024
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	15 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	170 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	471 966,77 €
23	Immobilisations en cours	1 620 66,78 €
	Total des dépenses d'équipement	2 277 633,55 €
16	Emprunts et dettes assimilées	31 434,44 €
	Total des dépenses financières	31 434,44 €
	Total des dépenses réelles	2 309 067,99 €
	Total des dépenses d'ordre	0,00 €
	TOTAL	2 309 067,99 €

	RECETTES	BUDGET 2024
13	Subventions d'investissement (hors 138)	665 357,00 €
	Total des recettes d'équipement	665 357,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	11 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
	Total des recettes financières	18 300,00 €
	Total des recettes réelles	683 657,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 341 650,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	10 268,00 €
	Total des recettes d'ordre	1 351 918,00 €
001	Solde d'exécution positif reporté	273 492,99 €
	TOTAL	2 309 067,99 €

ASSAINISSEMENT 2024

	DÉPENSES	BUDGET 2024
011	Charges à caractère général	3 450,00 €
	Total des dépenses réelles	3 450,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	12 266,00 €
042	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre	12 266,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €
	TOTAL	15 716,00 €

	RECETTES	BUDGET 2024
013	Atténuation de charges	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	2 800,00 €
74	Dotations et participations	4 897,65 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
	Total des recette de gestion courante	7 697,65 €
	Total des recettes réelles	7 697,65 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 355,00 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €
	Total des recettes d'ordre	7 355,00 €
002	Résultat reporté	663,35 €
	TOTAL	15 716,00 €

BUDGET FUNÉRAIRE 2024

	RECETTES	BUDGET 2024
70	Produits des services, du domaine et ventes...	4 778,64 €
	Total des recette de gestion courante	4 778,64 €
	Total des recettes réelles	4 778,64 €
002	Résultat reporté	721,36 €
	TOTAL	5 500,00 €

	DÉPENSES	BUDGET 2024
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 500,00 €
	Total des dépenses réelles	5 500,00 €
	Total des dépenses d'ordre	0,00 €
	TOTAL	5 500,00 €

Travaux

Travaux sur bâtiments communaux

Les travaux de 2024 ont principalement consisté en des réparations pour remédier aux dégâts causés par l'orage de grêle de juin 2022. Compte tenu de l'ampleur des réparations et de la disponibilité des entreprises, les chantiers ont débuté en 2023 et se sont poursuivis en 2024. Actuellement, les derniers travaux de toiture sont en cours d'achèvement. Voici un récapitulatif de ces travaux :

ÉCOLE, MAIRIE, CANTINE

Les travaux ont été achevés en début d'année et comprenaient :

- L'isolation et le bardage du pignon arrière, réalisés par l'entreprise KESER pour un montant de **49 097 €**.
- Le remplacement des volets roulants de la façade arrière, effectué par l'entreprise COMBRILLES Avenir pour un montant de **6 404 €**.



HANGAR U.L.M.

La toiture amiantée du bâtiment a été entièrement remplacée par une couverture en tôle, réalisée par l'entreprise EMBELLITOIT. Le coût total de l'opération s'élève à **35 400 €**, dont 15 180 € pour le désamiantage et 20 220 € pour la nouvelle couverture.



HANGAR COMMUNAL

Les travaux ont également été réalisés par l'entreprise EMBELLITOIT. La toiture en fibrociment, qui n'était pas amiantée, a été remplacée par une couverture en bac acier pour un montant total de **16 320 €**.



ANCIENNE COLONIE DE LA CROIZETTE

Toutes les toitures des différents bâtiments étant amiantées, un désamiantage a d'abord été nécessaire avant de refaire la couverture. C'est, là encore, l'entreprise EMBELLITOIT qui a réalisé l'ensemble des travaux. Le coût total de l'opération s'élève à **192 000 €**, pour le désamiantage et la nouvelle toiture. Pour ce bâtiment, fortement endommagé suite au sinistre, un nettoyage intérieur complet de tous les locaux est également prévu.



BOULANGERIE

Les travaux réalisés par l'entreprise ELBA sont en cours d'achèvement. La toiture arrière a été entièrement remplacée, tandis qu'un suivi et le remplacement des tuiles abîmées ont suffi pour la partie avant. Il en est de même pour la partie fournil. Le coût total des travaux s'élève à **18 886 €**.



SALLE DES ASSOCIATIONS.

La toiture, très endommagée, a entièrement été remplacée. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise ELBA pour un montant de **19 140 €**.



ANCIEN GARAGE DE LA CURE

La toiture a également été entièrement remplacée et réalisée en tôle bac-acier. C'est l'équipe des employés communaux qui a assuré ce travail. Le montant des fournitures s'élève à **1 687 €**. L'estimation des travaux était de 9 830,00 €.



BUVETTE DU STADE

Les travaux de remplacement de la toiture, coordonnés par Lucas Barbalat, que nous remercions vivement, ont été réalisés par les joueurs et les dirigeants de la Jeunesse Sportive. La buvette est désormais équipée d'une toiture neuve en tôle bac-acier. Les fournitures, d'un montant de **1 861 €**, ont été financées par la commune. L'estimation des travaux était de 7 802.00 €.



En conclusion, on peut dire que les travaux de couverture sont bien avancés et qu'à ce jour, nous attendons toujours une réponse de l'assurance concernant le financement de ces opérations. La commune a dû prendre sur sa trésorerie pour payer ces travaux.

LOGEMENT ROUTE DES FADES

La toiture en tuiles a été entièrement refaite. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise ELBA pour un montant de **12 213 €**.



Radar pédagogique



Installé depuis fin 2023 route des Fades puis, en 2024 en sortie de bourg sur la route de Pontaurum, les radars pédagogiques affichent la vitesse des véhicules. Ce dispositif vise à inciter les usagers en infraction à modifier leur comportement sans les verbaliser. Il affiche également un message d'information qui évolue en fonction de la vitesse mesurée : RALENTIR puis DANGER, afin d'inciter les usagers à adapter leur comportement.

égale

PROJET	MONTANT HT*	RECETTES/SUBVENTIONS	MONTANT TTC
Achat radar et installation	5 033,82 €	Amendes de police	820,00 €
		Reste à charge de la commune	4 213,82 €
TOTAL	5 033,82 €	TOTAL	5 033,82 €

Voirie

Programme de voirie goudronnée 2024 : Lamazière, Carton, Lacost.

PROJET	MONTANT HT	RECETTE & SUBVENTIONS	MONTANT HT
Lamazière	22 800,00 €	FIC	34 506,00 €
Carton	41 520,00 €		
Lacost	27 200,00 €		
		Reste à charge de la commune	57 014,00 €
TOTAL	91 520,00 €	TOTAL	91 520,00 €

Horloges astronomiques

Installation d'horloges astronomiques sur l'ensemble des points d'éclairage public. Cette modernisation consiste en l'installation d'horloges qui permettent à l'éclairage public en fonction des heures du lever et du coucher du soleil. Elles se remettent à l'heure de façon automatique en cas de coupure de courant et peuvent se déclencher en pleine journée si la luminosité est très faible (orage par exemple). Réalisée par le territoire d'énergie 63.

COÛT DU PROJET	MONTANT HT*	RECETTES/SUBVENTIONS	MONTANT
Installation horloges astronomiques	24 000,00 €	Plan de relance	16 800,00 €
		Participation TE63	4 800,00 €
		Total subventions	21 600,00 €
		Reste à charge de la commune	2 400,00 €
TOTAL	24 000,00 €	TOTAL	24 000,00 €

Tracteur tondeuse

Acquisition d'un nouveau tracteur tondeuse ISEKI pour l'entretien des espaces verts pour un montant de **22 738.00 € TTC** avec reprise de l'ancien matériel pour 5 000.00 €.



Enfouissement de réseau haute tension route des Fades et Lamaziere

Face à des coupures ou des micro coupures lors des épisodes venteux, les services d'ENEDIS ont engagé des travaux d'enfouissement de plusieurs lignes sur la commune de St Priest des champs. Ces travaux font suite à plusieurs sollicitations par la commune auprès d'ENEDIS. Nous tenons à remercier leurs services d'avoir répondu favorablement à notre demande.

Travaux Bourg de St Priest, affaire ENEDIS DD28/029290 :

- Les travaux de sont déroulés entre Mars 2023 et Octobre 2024.
- Le Poste de transformation HTA/BT « Bourg de St Priest » a été renouvelé par un poste neuf plus performant et équipé d'un interrupteur supplémentaire permettant d'améliorer les bouclages sur le réseau Haute tension.
- 575 m de câble Haute tension 20000 V ont été déroulés dans le Bourg.
- 123 m de câble basse tension ont été déroulés afin de reprendre les alimentations existantes.
- Les travaux de raccordements ont été effectués en partie à l'aide d'une équipé TST (Travailleur sous Tension 20KV) afin de permettre le raccordement sans impact sur la distribution d'électricité.
- 280 m de lignes aériennes haute tension seront déposées au début au début de l'année 2025.
- L'ancien poste HTA/BT fera l'objet d'un démantèlement durant la période de dépose de lignes

Coût des travaux pris en charge en totalité par ENEDIS au titre du Plan Aléas Climatiques : **175 000.00 € HT**

Travaux enfouissement entre Lamazière et Grandsaigne, affaire ENEDIS DD28/021766 :

Pour rappel, le projet s'étend depuis Lamazière en passant par Le Chirol, Villemaine, Le Bladeix, Gandichoux, Grandsaigne et Beaufessoux. Il y a également une petite partie d'enfouissement à Mazon.

Le projet est actuellement dans sa phase de raccordement. Celle-ci s'avère être complexe dû à plusieurs facteurs externes. Nous avons mis beaucoup de temps pour lancer les raccordements dû à un poste non livré. Par la suite une avarie sur une armoire de coupure HTA a nécessité un dépannage en urgence.

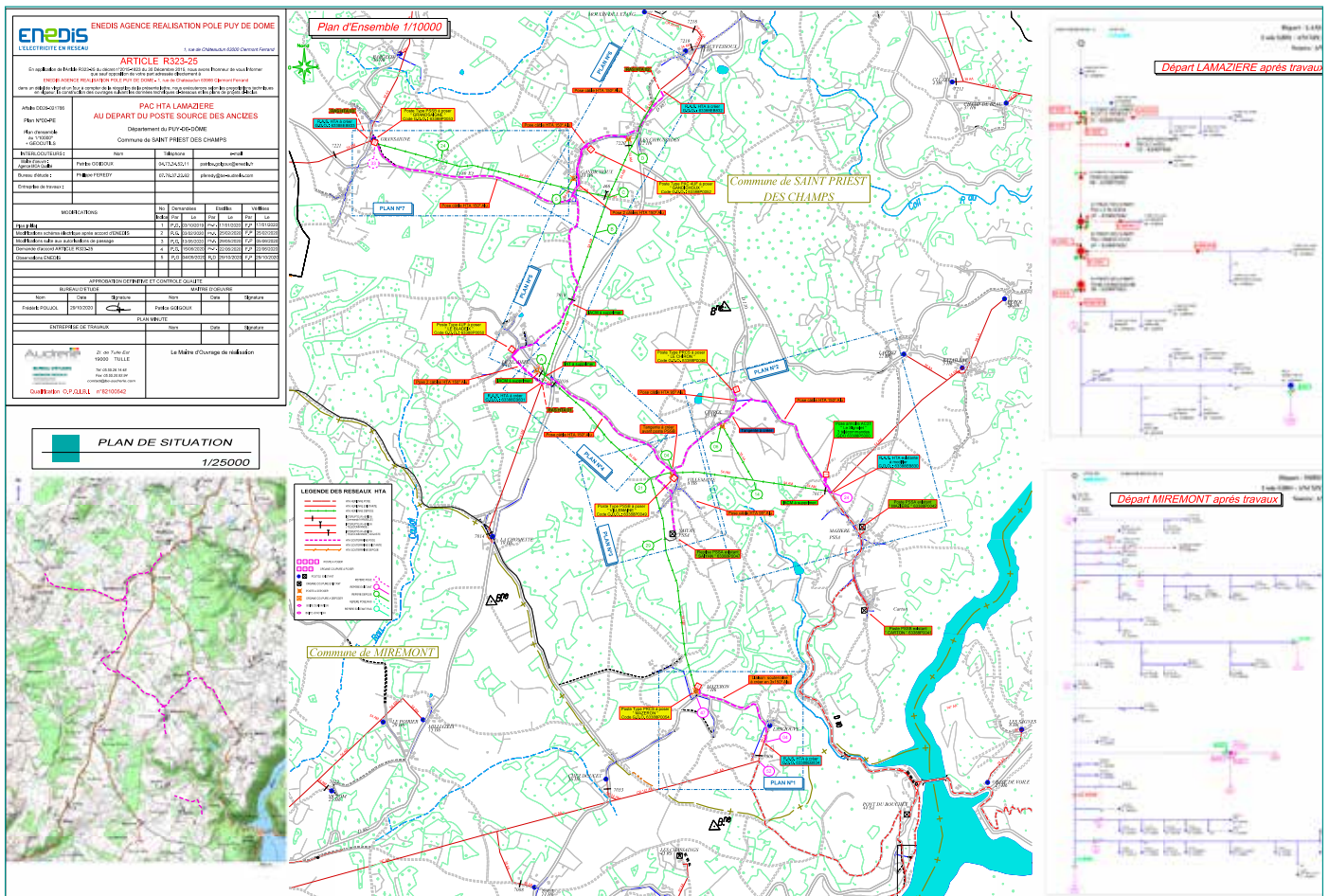
Nous avons pris la décision d'utiliser les éléments sur une armoire neuve du projet d'enfouissement car non en service et disponible immédiatement. Les raccordements ont donc été freinés par le délai d'approvisionnement d'environ 6 mois pour obtenir un nouveau tableau HTA. Nous avons pu, tout de même, mettre en service au printemps 2024 les tronçons entre Villemaine, Le Bladeix, Gandichoux et Grandsaigne. Ainsi que la petite partie à Mazon. La ligne aérienne reste en service en parallèle car elle permet l'alimentation après Gandichoux vers Beaufessoux ainsi qu'au début du projet entre Lamazière et Villemaine. Au printemps 2025, nous avons programmés la mise en service de l'armoire de coupure à Lamazière.

La fin des raccordements se feront courant de l'automne :

- Tronçon entre l'armoire de coupure à Lamazière et Villemaine.
- Tronçon entre Gandichoux et Beaufessoux

La dépose des lignes aériennes aura normalement lieu à la suite sur fin d'année 2025, et début 2026.

Coût des travaux pris en charge en totalité par ENEDIS au titre du Plan Aléas Climatiques : **665 000.00 € HT**



Enfouissement de réseaux route des Fades

Les travaux ont consisté en l'enfouissement de plusieurs réseaux sur la partie reliant la Route des Fades au bourg (réseaux Telecom, basse tension et éclairage public) cela afin de limiter les coupures de courant et de rendre plus esthétique l'entrée de la commune. Cet enfouissement a été réalisé en même temps que les travaux de Haute Tension afin de réduire les nuisances pour les riverains.

COÛT DU PROJET	MONTANT HT*	RECETTES SUBVENTIONS	MONTANT
Enfouissement de Réseaux	18 710,22 €	FIC	7 896,00 €
Terrassement	41 520,00 €	-	-
		Total subventions	7 896,00 €
		Reste à charge de la commune	52 334,22 €
TOTAL	60 230,22 €	TOTAL	60 230,22 €

Réfection éclairage public suite aux orages

Suite aux orages de grêle de juin 2022, la quasi-totalité des points d'éclairage public ont été détériorés. La commune a souhaité par le biais du Territoire d'Énergie 63 réaliser les travaux de reprise de l'ensemble des éclairages pour la commune. Par la même occasion, les ampoules ont été modifiées pour laisser place à des ampoules LED, conformément à la réglementation en vigueur.

COÛT DU PROJET	MONTANT HT*	RECETTES/SUBVENTIONS	MONTANT
Travaux de voirie	170 000,00 €	Fond Vert (20 %)	34 000,00 €
		Prise en charge TE63	68 000,00 €
		Reste à charge commune	68 000,00 €
TOTAL	170 000,00 €	TOTAL	170 000,00 €



Adressage communal

La mise en place de l'adressage communal a pour objectif de disposer d'adresses normées sur l'ensemble de la commune. Il s'agira de procéder à la dénomination de l'ensemble des voies communales, publiques et privées et à la numérotation de tous les bâtis (habitations, commerces, entreprises, sites publics, etc.) quel que soit leur état d'occupation. Les bénéfices de la mise en place de cette démarche sur la commune de St Priest des champs sont multiples : - Assurer la bonne distribution du courrier et la bonne livraison des colis aux administrés et aux entreprises,

- Faciliter l'intervention rapide des secours,
- Proposer des conditions favorables permettant le déploiement de la fibre sur le territoire communal,

La mise en place de l'adressage est organisée en plusieurs phases : Le plan d'adressage : Automne 2021 : La Commission communale accompagnée du Bureau d'étude a réalisé

la phase de repérage terrain et de géolocalisation des adresses en septembre 2021. Le bureau d'étude retenu pour ce travail a retransmis les documents. Il s'agit maintenant de vérifier sur le terrain si rien n'a été oublié et si nécessaire de renvoyer les éléments corrigés.

Ce dossier qui devait normalement être finalisé fin 2022 a pris du retard compte tenu des violents orages du mois de juin qui ont mobilisés les services communaux mais également les élus.

Un appel d'offre a été réalisée pour la fourniture de la signalétique, c'est Mic Signaloc qui a été retenu. Concernant la pose c'est la SAS Maignol Roussel qui devra l'effectuer. Les numéros ont été distribués par les élus municipaux de chaque secteur. La pose des panneaux est en cours de finalisation.

Nous espérons clôturer l'ensemble de l'opération fin 2024.



NATURE DES DÉPENSES	MONTANT HT*	NATURE DES RECETTES	TAUX	MONTANT
Audit et projet d'adressage	4 750,00 €	Subvention Région	50 %	18 637,50 €
Signalétique	32 525,00 €	Subvention État (DETR)	30 %	11183,00 €
		Reste à charge de la commune	20 %	7 454,50 €
TOTAL	37 275,00€	TOTAL		37 275,00 €

Vie Communale

PLACE

L'épisode de grêle qui a touché la commune en juin 2022, ainsi que l'usure au fil des années ont amené le Conseil Municipal à réfléchir sur le fait d'améliorer l'attractivité du Bourg.

La première étape consiste à la réfection de la place, et à traiter l'entrée du Bourg côté Ouest, au niveau du stade et de la salle des fêtes. Le centre Bourg étant aujourd'hui vétuste, la nécessité d'un rafraîchissement global s'impose, afin de permettre aux habitants de bénéficier d'une place rendue plus accessible, aérée et dynamique, comprenant plus de verdure.

La place est un lieu de rencontres et d'échanges pour les habitants du village.

Ce projet d'aménagement en traverse veille à préserver le caractère rural du centre Bourg, à favoriser son attractivité locale et touristique, à travers les différentes manifestations annuelles (animations, marchés d'été, concerts-spectacles etc.).

Tout autour de la place se trouvent les commerces du village, pour lesquelles il est nécessaire de conserver des places de stationnement. D'autre part, de nouveaux habitants souhaitent avoir des stationnements proches de leur domicile, qui facilite l'organisation de la vie familiale et professionnelle. A l'heure actuelle, nous comptons deux voitures par ménage. Le stationnement aux abords de la salle des fêtes et du stade entrave la route départementale, sclérosée par l'omniprésence de voitures stationnées de part et d'autre de la chaussée, rendant son usage risqué, les jours de manifestations pour les automobilistes se croisant. Tout en améliorant l'entrée de bourg de ce côté-là, les travaux consistent à aménager des places de parking, afin d'éviter un stationnement aléatoire sur la chaussée. Différents travaux d'aménagement sont prévus :

Différents travaux d'aménagement sont prévus et ont pour objectifs majeurs :

1. Permettre d'identifier les espaces réservés aux modes doux de circulation, et générer un ralentissement des véhicules motorisés. Dans certains cas, seul un changement de matérialité de la bande roulante permettra d'atteindre ces deux objectifs. Ils permettent également de conserver la perméabilité des accotements.

2. Ainsi, le caractère rural du bourg sera préservé et évitera l'ajout de nombreux mobiliers pouvant ternir son image, et donner un caractère urbain (dos d'ânes, radar pédagogique, potelets, signalétique routière...)

Rénovation de la place commerçante et de ses abords

La partie Sud de la place est un espace public minéral dédié aux rencontres, aux échanges et à l'organisation d'événements. Les rez-de-chaussée qui bordent la place accueillent majoritairement des commerces ou des services. Un nouveau commerce local, de franchise Vival, ouvrira ses portes courant 2025. La place est appropriable par les commerces pour installer des terrasses ou organiser des événements.

Les voiries sont intégrées dans le dessin de la place afin de renforcer le caractère piéton. La place présente des stationnements à proximité des commerces et des stationnements périphériques, un peu plus éloignés, totalisant un nombre de place supérieure aux besoins quotidiens constatés.

De nouveaux bosquets sont plantés, la surface d'espace vert est augmentée. Le verdissement de l'espace souhaité est réalisé.

Rénovation des abords de l'église et des espaces publics du centre historique

Les abords de l'église sont imaginés comme un espace où le végétal prédomine : plantation d'arbres de strate intermédiaire et d'espèces locales, sol enherbé ou planté en prairie champêtre par petites touches.

Ces arbres sont plantés selon une trame rigoureuse, permettant de cadrer le clocher en arrivant du croisement des départementales.

Résultats attendus :

- Fluidifier la circulation de la RD 987 et RD 515 lors d'événements, et garantir la sécurité des piétons et automobilistes,
- Favoriser l'attractivité de la place des Tilleuls pour en faire un espace d'échanges et de partages, soutenant la vie sociale et économique du village
- Aménager une zone à vitesse limitée pour la sécurité de chacun,
- Offrir la possibilité de recharger son véhicule électrique à proximité de la salle polyvalente.

Le dossier d'aménagement de la traverse du bourg a été déposé auprès du Conseil Départemental pour la partie voirie départementale. Le projet sera réalisé si le département l'inscrit à son budget 2025, les travaux débiteront à l'automne 2025 afin de ne pas pénaliser la saison estivale.

DEPENSES	(En HT)	(En TTC)	RECETTES (EN TTC)	MONTANTS
Travaux place et stationnement	397 965,45 €	477 558,54 €	Région	100 000,00 €
Aménagement traverse bourg par le CD	81 972,55 €	98 367,06 €	DETR 2025	152 735,64 €
Éclairage public	37 558,80 €	45 070,56 €	Participation Département	98 367,06 €
Mise en lumière et coffret	11 441,00 €	13 729,20 €	FCTVA	78 797,16 €
			TE63 pour EP	15 023,52 €
			DSIL	81 630,00 €
			TE 63 TVA EP	7 511,76 €
			TE63 TVA mise en lumière	2 288,20 €
			Part commune	95 511,77 €
TOTAL	528 937,80 €	634 725,36 €	TOTAL	634 725,36 €



ÉPICERIE

L'opération est prévue en deux temps.

1/ Suite à la fermeture brutale de l'épicerie communale à l'automne 2022, implantée dans le Bourg de Saint Priest des Champs, la commune souhaite faciliter l'installation d'un nouvel établissement en proposant un local commercial à cet effet, ainsi que d'un logement habitable à l'usage du futur exploitant. Le conseil municipal estime que le maintien d'une épicerie est important pour garder l'attractivité du bourg. Nous avons déjà un boulanger, un bar tabac journaux restaurant, une cave, une coiffeuse. Nous devons travailler au remplacement de la boucherie.

Pour l'épicerie, un appel à candidature a été mené en juin 2023, permettant de retenir une proposition d'un candidat à l'installation. Le futur commerçant est déjà propriétaire d'un magasin Vival dans la commune de Saint Maurice Près Pionsat depuis plus de 10 ans, activité qu'il exerce conjointement avec sa compagne.

La commune a acquis 3 bâtis qui permettront d'accueillir un local commercial d'une surface minimale de 200m², comprenant une partie magasin de 90 à 100 m², un bureau de 10m², un sanitaire à usage du personnel, une réserve de 30m²,

une chambre froide positive de 10m³, ainsi que 10m³ de sas livraison. Ces 3 bâtis nécessitent au préalable des travaux de réhabilitation et d'aménagement.

La délibération du Conseil Municipal en date du 24/11/2023 a retenue l'offre proposée par le cabinet Perichon architecture, basé à Ceyrat. Après étude du cabinet, l'ensemble du local commercial doit répondre aux exigences PMR et doit être d'un seul niveau (aucune marche, pas de seuil).

Les aménagements intérieurs, meubles, rayonnages, équipements ne sont pas compris dans les travaux à réaliser. Ils seront à la charge du futur exploitant.

Ces travaux constituent une première partie du projet. Une ouverture au public de l'épicerie est envisagée courant 2025.

2/ Le projet de logements dans les niveaux supérieurs sera traité plus tard compte tenu du caractère moins urgent. La rénovation et l'aménagement de ces surfaces sont à considérer.

Résultats attendus :

- Soutenir l'activité économique de la commune par la création et l'installation d'un nouveau local commercial,
- Soutenir l'activité économique des producteurs et artisans locaux et régionaux,
- Assurer le dynamisme de la vie sociale locale

PROJET	MONTANT HT	MONTANT TTC	RECETTES/SUBVENTIONS	MONTANT
Travaux	476 505,60 €	571 806,72 €	DETR	150 000,00 €
Maitrise d'œuvre	63 584,00 €	76 300,80 €	Fond Vert	106 360,00 €
CT, SPS, Diag, études, divers	64 478,00 €	77 373,60 €	ANCT	50 000,00 €
			Conseil Régional	100 000,00 €
			Communauté de Communes	20 000,00 €
			Total subventions	426 360,00 €
			FCTVA	118 978,90 €
TOTAL	604 567,60 €	725 481,12 €		
			Reste à charge de la commune	180 142,22 €
			TOTAL	725 481,12 €

Suite à l'augmentation des estimatifs de plusieurs lots liés à une fragilité structurelle au niveau du bâti existant, de la présence d'une nappe d'eau ainsi que de champignons dans les bois des charpentes, nous sommes en discussion avec les services de l'État, le Département et la Région. Pour trouver d'autres financements et réduire ainsi le reste à charge de la commune.

L'ensemble de ces désordres n'ont été révélés lors du passage du bureau d'étude Béton / structure, ils n'étaient pas connus lors des 1^{ers} estimatifs et des dépôts des subventions.

RÉNOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX : ANCIENNE POSTE ET PERCEPTION

Il existe actuellement 9 pavillons ainsi que 4 appartements propriétés de l'OPHIS du Puy-de-Dôme sur la commune. L'ensemble de ces logements sont actuellement occupés. Ce type de bien permet de pouvoir accueillir de nouveaux arrivants, notamment des familles avec enfants.

La commune a pris l'attache de l'OPHIS en 2021 pour envisager la construction de nouveaux logements, permettant de répondre à la demande régulière de logements/ d'accueillir de nouvelles familles sur la commune.

Fin 2021, l'OPHIS a fait l'acquisition d'un terrain situé à proximité du centre-bourg, avec comme projet la création à terme de 13 logements neufs sur la commune.

En mai 2023, la dernière réunion de travail a eu lieu en mairie, avant dépôt du permis de construire.

Fin 2023, la commune a été informée du souhait par l'OPHIS de ne pas réaliser le projet de construction, malgré que les besoins de logements soient toujours présents. Des contacts sont en cours avec leurs services afin de comprendre ce qui a amené l'OPHIS à arrêter ce projet.

Le Département, en collaboration avec l'OPHIS, ouvre de nouveau le dossier, une nouvelle rencontre est prévue en février 2025.

Les travaux envisagés :

- rénovation énergétique des bâtiments
- modifications d'aménagements intérieurs

Le but de cette opération étant de permettre aux locataires de faire baisser leur facture énergétique, mais également de proposer des biens en location de qualité sur la commune afin d'attirer de nouvelles populations en complément du parc privé déjà existant. La commune a pris l'attache d'un maître d'œuvre et du service « Habitat » du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme afin d'envisager des travaux courant 2025. L'étude thermique sera réalisée en début d'année 2025, juste avant la consultation des entreprises pour réalisation des travaux.

Cette opération pourra faire l'objet d'une demande de financement auprès des services de l'état.

EXTENSION/ RÉAMÉNAGEMENT ÉCOLE

Depuis 2019, la scolarité est désormais obligatoire pour les enfants dès l'âge de 3 ans. De ce fait l'école primaire communale qui n'accueillait pas jusqu'à présent ce public, doit se réorganiser afin d'offrir un espace complémentaire permettant ainsi l'accueil des plus jeunes dans les meilleures conditions.

Pour ce faire, il est donc envisagé de réaliser une extension d'environ 60 m² à l'arrière de l'école afin d'aménager ce nouvel espace pour qu'il jouxte la classe concernée.

Il est prévu d'aménager un coin repos à l'écart de la salle de classe afin de permettre aux enfants scolarisés en TPS, MS et GS d'avoir un temps de repos l'après-midi. Cet endroit pourra également être utilisé comme espace de change pour les plus jeunes. Il sera aussi employé comme salle de motricité par petits groupes.

La création de cette extension sera coordonnée par une maîtrise d'œuvre, et accompagné par un marché de travaux pour la réalisation de l'opération. Du fait de la création de surface supplémentaire, un permis de Construire sera à déposer.

Résultats attendus :

- Proposer un accueil de qualité pour les plus jeunes (dès 3 ans) au sein de l'école primaire.

Dans l'attente de la réalisation des travaux, une solution transitoire sera trouvée avec l'installation d'un Algeco sur l'arrière de l'école.

VOIRIE 2025

La programmation de voirie pour l'année 2025 consistera en la reprise des voies goudronnées desservant les lieux-dits de Grandsaigne, Chez Saby/Moulin Rouge et Sous le bois, pour un montant estimatif total de 93 890,00 €. Une demande de financement au titre du FIC (Conseil Départemental du Puy-de-Dôme) est en cours de finalisation.

DEPENSES	(EN HT)	RECETTES (EN HT)	MONTANT
Grandsaigne	3 280.00 €	FIC (Conseil Départemental 63)	37 556.00 €
Chez Saby/Moulin Rouge	54 448.00 €	Autofinancement commune	56 334.00 €
Sous le Bois	36 162.00 €		
TOTAL	93 890.00 €	TOTAL	93 890.00 €

SUITE ORAGES

Pour 2025, il est envisagé de précéder à la réfection des autres bâtiments touchés par l'orage de grêle de juin 2022, à savoir :

- La Poste, Église,
- Salle des fêtes,
- Préau Ecole,
- Hangar du syndicat,
- ainsi que le nettoyage de l'intérieur de la colonie.

Vie Communale

MARCHÉ DE NOËL

Le vendredi 15 décembre 2023, le marché de Noël s'est déroulé dans la salle des fêtes de St Priest des champs. 25 exposants se sont réunis pour vendre leurs créations, parmi eux les enfants de l'école, les résidents du foyer Adapei...

La venue du père Noël a clôturé cette manifestation, autour d'un pot de l'amitié ou l'on pouvait aussi se restaurer à la buvette tenue par l'APE de St Priest.



REPAS ÂGE D'OR

Le 5/05/2024 toutes les personnes de plus de 65 ans ont été invitées au repas offert par la commune, pour multiples raisons certaines ne sont pas venues. Toutefois, nous nous sommes retrouvés quelque 120 personnes à déguster un excellent repas préparé par le restaurant les Tilleuls.

Nous avons honoré 2 personnes Mme Nicole Chaffraix du bourg et Monsieur Raymond Roux de Retailat, qui se sont vus remettre une jolie plante et un coffret de bouteilles de vin.

Cette magnifique journée s'est déroulée dans une belle ambiance musicale assurée par Isabelle Reliant et son compagnon. Les amateurs de danse s'en sont donnés à cœur joie. Mais tous les bons moments ont une fin, et c'est la tête pleine de joie, de rire, de bons souvenirs racontés par les copains et copines que chacun a regagné son domicile, se promettant de se retrouver l'an prochain.



NICOLE CHAFFRAIX



RAYMOND ROUX



AMÉNAGEMENT DES COURS ET JARDINS

C'est avec un immense plaisir que nous avons vu 16 participants s'inscrire à notre manifestation.

Vous aurez peut-être du mal à le croire mais le nombre d'inscrits s'est élevé à 16, chose qui n'était pas arrivé depuis de nombreuses années. Quel plaisir!! Je dirais même génial. Cela grâce au village de Jouhet qui s'est mobilisé, 5 personnes du village se sont inscrites ainsi que les gens qui nous sont fidèles depuis des années. À tous grand merci.

Par une belle journée ensoleillée. Nous vous avons rendu visite, toujours très bien reçu avec sourire et enthousiasme. Youssef qui travaille à la maison Sauret de Saint-Gervais a prodigué de nombreux conseils et renseignements.

Ce 26 septembre, nous avons remis les récompenses, un chèque de 30€ à dépenser chez les commerçants de Saint Priest et une barquette de 10 pensées offertes par la maison Sauret.

Nous avons également visionné un diaporama de toutes les photos prises lors de notre visite. Acteurs ont apprécié. Ils ont quelquefois été surpris en voyant leurs fleurs et jardins sous un nouveau jour. Le verre de l'amitié qui mérite bien son nom a été servi et nos échanges se sont poursuivis une partie de la soirée.

Nb! Pour ceux qui veulent participer, vous pouvez faire des photos au bon moment et on les fera passer dans le diaporama.



MARCHÉS D'ÉTÉ

Coucou voilà l'été, chouette les marchés d'été commencent à St Priest

À partir du premier mercredi de juillet au dernier mercredi d'août de 17h00 à 22h00.

Venez voir nos commerçants, ils sont nombreux, en moyenne une vingtaine à chaque marché.

Vous trouverez des produits locaux: légumes, fromage, liqueur, tisane, miel, œufs...

Des produits artisanaux: Lave émaillée, céramique, savons et produits cosmétiques, bijoux, travail du bois...

Des produits exotiques : d'Argentine, de Madagascar et des plats et boissons africains.

Sans oublier la maroquinerie, les foulards, des fruits en grande quantité, des vêtements et des bonbons.

Quand votre panier sera garni, vous pouvez passer une soirée festive grâce à notre animation musicale, toujours en live et très variée : En passant du rock à la variété française, du Jazz à la musique internationale.

Vous pourrez aussi manger et vous désaltérer dans nos buvettes tenues par différentes associations de la commune et au restaurant les Tilleuls.

Nous sommes à l'écoute de vos conseils et suggestions pour nous améliorer. N'hésitez pas à venir nous voir pour passer un bon moment en plus des week-ends, une sortie dans la semaine, c'est plutôt sympa.

A l'été prochain .



SAPEURS POMPIERS

Le centre compte à ce jour 11 pompiers volontaires. Deux jeunes recrues supplémentaires entament les formations (Éloïse Canaud et Nathan Magnier) afin de nous rejoindre, ce qui nous aidera pour répondre au mieux aux nombres grandissant d'interventions. Les exigences pour être pompier et le rester restent nombreuses ce qui limite le nombre de pompiers dans les casernes, et oblige les pompiers présents à partir de plus en plus souvent et de plus en plus loin pour aider les casernes alentours.

Toutefois il règne au sein de la caserne une ambiance de franche camaraderie. Le chef de centre Vincent Dugourd a été promu au grade de lieutenant après une formation à Aix en Provence. Notre lieutenant prend aussi des gardes de chef de groupe sur la compagnie pour gérer les grosses interventions.

L'amicale participe beaucoup à la vie de la caserne, elle nous permet d'organiser notre St Barbe en janvier, notre traditionnel méchoui en juillet, notre arbre de Noël pour les enfants des pompiers ainsi que des petits casses croûtes tout au long de l'année. Tout cela nous permet d'être soudés. Ces moments sont aussi l'occasion de retrouver nos anciens pompiers qui répondent toujours présents. Vous pourrez nous retrouver le mercredi 30 juillet pour tenir la buvette du marché d'été.

Tout ceci nous est permis par votre générosité lors de notre passage des calendriers, nous vous en sommes très reconnaissants. Merci à vous.

Le chef de centre, Vincent Dugourd | Le président, Thibaut Chefdeville



ARBRE DE NOËL 2023

Le spectacle de Noël offert par la commune a eu lieu le 16 décembre.

Tous les enfants sont invités à la représentation. Au goûter composé de belles et bonnes pâtisseries, de boissons chaudes. Une très belle journée où nos enfants sont à l'honneur d'ailleurs le Père Noël le sait bien puisqu'il apporte aussi des friandises. Quel bonheur de voir tous ces enfants autour du Père Noël avec leurs yeux émerveillés. N'oubliez pas c'est une journée pour vos enfants, alors prenez le temps de goûter, discutez et riez avec les autres, Appréciez ce moment en un mot soyez heureux. Croyez-moi, le temps passe si vite, c'est l'avis d'une grand-mère.

ADAPEI 63

Depuis de nombreux mois, le Foyer ADAPEI 63 de Saint Priest des Champs développe de nouvelles activités et veille à demeurer ouvert sur son environnement. Ainsi, le projet de médiation animale se met en place progressivement. Le centre équestre de Villelongues à St Ours les Roches accueille des résidents en son centre une fois par mois et ils viennent rendre visite aux résidents au même rythme sur site. Ce fonctionnement permet à tous les résidents d'approcher les poneys, ces derniers pouvant se rendre jusque dans leurs chambres.



Aussi, le Foyer a remis en place l'atelier musique. Deux fois par mois, un musicien expérimenté dans l'approche des personnes en situation de handicap vient partager une séquence de chants que nombre de résidents apprécient. A la marge, nous avons même organisé un concert Rock au cours de l'été.



Nous renouons également avec la tradition. Le 18 juin, la fête de l'été a eu lieu, ouverte à tous, habitants de

Saint Priest, collègues des établissements ADAPEI 63 proches, collègues du siège, Monsieur le Maire et des élus et même Casimir. Nombre de professionnels se sont engagés pour faire que cette journée soit un moment de plaisir pour les résidents du Foyer.



LA FÊTE DE L'ÉTÉ

Il serait bien difficile de citer toutes les activités mises en place depuis quelques temps. La visite à la ferme, le passage du Tour de France, un petit resto, les animations jeux de société, gym douce... en sont quelques exemples.

Dans un souci de confort, pour tous, résidents et professionnels, le Foyer s'est équipé de « rails de transfert », terme un peu technique pour un équipement qui facilite la tâche des professionnels et apporte le confort dû aux résidents.

Ce dynamisme est d'autant plus méritant pour tous les professionnels du Foyer que des postes directement affectés à l'accompagnement des résidents sont encore vacants à ce jour. Ce bulletin est une occasion de plus pour le faire savoir.

En ma qualité de directeur, je tiens à remercier tous ceux (sans commencer une liste qui serait forcément incomplète) qui, de près ou de loin, en interne ou hors les murs, contribuent à améliorer les conditions de vie des résidents et égayent autant que possible chaque jour.



ASSOCIATIONS COMMUNALES

AÉROCLUB

Chers Saint-Priestois et Saint-Priestois, L'année 2024 a été une année de changements et de surprises pour notre aéroclub. Nous souhaitons partager avec vous les moments marquants de cette année.

Changements au sein du bureau

Cette année a vu un renouvellement significatif de notre bureau. Nous avons accueilli Pierre-Emmanuel Pradelle en tant que nouveau président, Gabriel Dupouy comme nouveau trésorier, et Marc Lorge en tant que nouveau vice-président. Denis Ratelade conserve son rôle de secrétaire. Leur énergie et leur dévouement promettent de belles perspectives pour l'avenir de notre club.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à Guy Dupouy, notre ancien président, pour toutes ses années de présence et de soutien indéfectible au club. Membre du club depuis de nombreuses années, Guy était président depuis 17ans, il a été témoin et acteur de nombreux changements et de grandes réalisations au sein du club. Sa passion et son engagement ont permis de maintenir l'activité du club malgré le grand nombre de péripéties rencontrées. Un grand merci également à Monique Dupouy, notre ancienne trésorière, et à Didier Boussuge, notre ancien vice-président, pour leur dévouement. Leur contribution a été inestimable pour le club.

Travaux et entretien

Le club souhaite remercier les équipes de la mairie pour la réparation du toit du hangar endommagé par la grêle et pour l'abattage des arbres dangereux autour de celui-ci. Votre soutien est primordial pour la pérennité de notre club.

Les adhérents du club se sont réunis avec enthousiasme pour construire un club house extérieur en palettes. Ce nouvel espace convivial permettra d'accueillir les pilotes et les passionnés autour d'un verre, renforçant ainsi l'esprit de camaraderie et de partage.

Vols et conditions météorologiques

Malheureusement, la météo n'a pas toujours été clémentine cette année, ce qui a parfois limité nos activités. Cependant, cela ne nous a pas empêchés de profiter de chaque opportunité de vol. Notre aéroclub a ainsi eu le plaisir de faire découvrir la magie du vol à de nombreuses personnes de tous âges cette année. Parmi nos nouveaux passionnés, nous comptons Léa, 11 ans, qui a vécu son premier vol avec émerveillement, et Josette, 86 ans, qui a réalisé un rêve de longue date. Ces vols ont permis à de nombreux passionnés de découvrir la beauté de notre région vue du ciel.

Nous avons tenté à deux reprises d'organiser un événement interclub pour rassembler les ULM de tous les clubs environnants. Malheureusement, à chaque fois, les conditions météorologiques n'ont pas été favorables et nous avons dû annuler. Ce n'est que partie remise pour l'année prochaine !

Moment fort de l'année

Malgré les défis météorologiques, l'année 2024 a été marquée par des événements mémorables. Nous avons eu par exemple l'honneur d'accueillir les hélicoptères et l'équipe technique de l'émission "La Carte aux Trésors". Leur présence a apporté une



VOL EN DUO POUR LES DEUX PRÉSIDENTS



LE SIMPLE PLAISIR DE VOLER POUR STEPHANE



VOL D'INITIATION POUR JOSETTE !



ATERRISSAGE AU COUCHER DE SOLEIL SUR SAINT-PIEST-DES-CHAMPS



CAMPMENT DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE ET DES HÉLICOPTÈRES DU JEU « LA CARTE AUX TRÉSORS »

touche d'excitation et de visibilité à notre club.

Projets pour l'avenir

Nous espérons proposer aux habitants de la commune des vols d'initiation, mais aussi encourager de nouvelles adhésions. Que ce soit pour apprendre à voler et devenir pilote bien sûr (et cela dès l'âge de 15ans), mais aussi pour s'occuper des appareils ou de l'aérodrome, tous les passionnés d'aéronautique sont les bienvenues. Rejoignez-nous pour partager cette passion et contribuer à la vie de notre aéroclub.

Nous tenons à remercier tous nos membres et partenaires pour leur soutien continu. Ensemble, nous avons fait de 2024 une année inoubliable pour notre aéroclub.

En espérant vous voir nombreux lors de nos prochaines activités, L'équipe de l'Aéroclub des Combrailles.

Infos pratiques : Pour toute information concernant le club, les vols d'initiations et les adhésions, appelez Pierre-Emmanuel Pradelle au 06 84 09 48 89. E-mail : p.pradelle@free.fr



CONSTRUCTION DU BAR EN PALETTE POUR LE CLUBHOUSE



MOMENT SUSPENDU AU-DESSUS DE LA CHAÎNE DES PUY...

LE CLUB DES JEUNES DE SAINT-PIEST

Une année festive et conviviale !

L'objectif du Club des Jeunes de Saint-Priest (CDJ) est de vous offrir des moments de divertissement et de convivialité, et cette année, nous avons tout mis en œuvre pour faire de nos événements de véritables temps forts. Retour sur les moments marquants de notre programme festif !

La Fête patronale de juin a été un événement particulièrement réussi. Cette année, nous avons décidé d'ajouter une touche de nouveauté en intégrant la randonnée à notre fête. Plusieurs parcours ont permis aux participants de découvrir ou redécouvrir les magnifiques paysages de notre commune. La journée s'est ensuite poursuivie par un repas pour 150 personnes, que nous avons cuisiné et servi avec enthousiasme. Cette année, il s'agissait également d'un moment spécial puisque les conscrits ont réalisé une activité le samedi après-midi, créant ainsi une belle synergie. Les retours ont été très positifs, et nous espérons que cette fête restera dans vos mémoires !

L'été a été marqué par les marchés dont le notre, qui a été un moment précieux où nous avons pu vous retrouver, échanger et partager un peu de convivialité. Ce marché a été l'occasion idéale de se rencontrer dans une atmosphère détendue, et nous avons été ravis de voir autant de sourires et de discussions animées.

En août, après la Fête de l'Amitié organisée par le Comité des Fêtes (COF), nous avons pris en charge la traditionnelle pétanque (organisée pour la fête mais reportée pour cause de mauvais temps). Ce fut un bel après-midi où chacun a pu s'adonner à ce jeu dans la bonne humeur et la convivialité, dans un cadre détendu et agréable. Un grand merci à tous ceux qui ont participé, et à ceux qui ont contribué à l'ambiance chaleureuse de cet événement.

L'année prochaine, le CDJ vous réserve encore plein de moments festifs pour continuer à renforcer les liens entre nous ! Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et avons hâte de vous retrouver en 2025 pour de nouvelles aventures festives !

UNC

L'Union Nationale des Combattants est une association qui a été créée à l'issue de la première guerre mondiale en 1918. Elle s'est donnée pour mission de rassembler tous ceux qui ont combattu mais aussi les veuves et orphelins de guerre afin de défendre leurs intérêts, de maintenir les liens de camaraderie, de perpétuer le souvenir des Combattants morts pour la France et de contribuer au travail de mémoire.

Aux Combattants de 14-18 se sont rajoutés ensuite les Combattants d'autres conflits, 39-45, Indochine, anciens Combattants d'Algérie et plus récemment ceux ayant participé à des opérations extérieures (OPEX). Cette année les anciens combattants d'Algérie de la commune ont choisi de passer le flambeau et le bureau de l'association « UNC - section de Saint-Priest-des-Champs » a été renouvelé. Il est maintenant composé de soldats de France

Les "Soldats de France" sont des gens de toutes les générations qui n'ont jamais combattu et qui partagent les valeurs défendues par l'UNC que sont le civisme, le sens national, la droiture morale, la solidarité humaine et le respect de la mémoire combattante. La première mission des soldats de France est le devoir de mémoire.

Ils sont appelés à assurer la relève des anciens Combattants en prenant dès aujourd'hui des responsabilités dans les associations afin de les pérenniser. Pour leur implication pendant de nombreuses années au service de l'association, les anciens combattants de la commune se sont vu décerner une médaille au nom de l'UNC le 11 novembre.

COMBLAB

Au delà de son rôle d'incubateur social, Comb Lab a aussi pour mission d'élaborer, porter et accompagner un processus de résilience territoriale proactive, itérative et adaptable pour les Combrailles et d'autres territoires. Les temps forts de Comb Lab pour de l'année 2024 peuvent être groupés selon trois catégories.



1. Participations à des événements extérieurs.

- Festival *Fabriquons notre futur* organisé par Combrailles Durables,
- *Festival des possibles* de la comcom Combrailles Sioule et Morge
- Animation des *jours du bien manger* organisée par le CCAS d'Aubière pour les écoles et le grand public.
- Animation d'une soirée ciné-débat *résilience en ruralité*, à la médiathèque de Saint Germain Lembron.

2. Inauguration et poursuite de promotion de la Mallette des Combrailles.

Financée par le deuxième Budget Éco Citoyen du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, l'inauguration de *La Mallette des Combrailles* en présence d'élus du territoire et de Délégués départementaux donna lieu à un moment apprécié par tous.

Vous pouvez accéder à la Mallette des Combrailles à l'adresse suivante :

www.youtube.com/@CombLabResilience-cf5og
ou en scannant le QR Code :



3. Engagé dans la démarche Club climat

environnement de la comcom Combrailles Sioule et Morge, Comb Lab a participé à tous les ateliers de l'année.

Le programme 2025 s'annonce intense...



JEUNESSE SPORTIVE DE SAINT PRIEST DES CHAMPS

La jeunesse sportive a vécu une année 2024 exceptionnelle qui a marqué ses 100 ans d'existence.

Cet évènement a été fêté le 22 juin dernier au stade de la Prade. Un programme complet et attractif aussi bien sportif que festif avait été pensé et mis en place par une formidable équipe organisatrice.

Le livre des 100 ans a nécessité de nombreuses réunions et a été réalisé principalement par Jean-François CANAUD. Il remémore précisément l'historique du club. La mise en page a été réalisée par Benjamin DEJEAN.

Une exposition relatant la vie du club a été présentée à la salle des fêtes. Sur les nombreux panneaux disposés tout autour de la salle, on pouvait voir les photos des différentes équipes de décennies ainsi que les nombreuses licences des joueurs qui se sont succédés pour faire perdurer la JSSP jusqu'à son 100^{ème} anniversaire, le tout avec une très belle décoration faite de ballons rouges et blancs aux couleurs du club, ainsi que coupes et trophées gagnés par la JSSP.

Sur la très jolie pelouse du stade de la Prade, tous les effectifs qui constituent la JSSP aujourd'hui ont pu s'exprimer. Le match entre anciens joueurs et actuels a été copieusement arrosé par un gros orage. Les féminines anciennes et actuelles ont également disputé une belle partie.

Le clou de cet après-midi sportif a été le match entre les joueurs ayant accédé à la division d'honneur régionale et l'équipe première d'aujourd'hui. Ce fut une belle partie de football que les nombreux spectateurs ont pu assister. Après le coup d'envoi

donné par Georges Martin, le plus ancien joueur de la JSSP, on a pu constater que la maîtrise technique était toujours là.

Enfin le temps de la photo, afin d'immortaliser cette journée était venu. Sur une idée de Jean-François CANAUD le chiffre 100 était tracé au centre de l'air de jeu. Tous les participants joueurs spectateurs étaient invités à se positionner sur ce chiffre. Après les différents discours, l'apéritif offert par la JSSP et le repas servi à la salle des fêtes et sous chapiteaux a permis les retrouvailles de toutes celles et ceux qui ont fait vivre le club.

L'année 2024 a aussi vu le changement de la présidence du club Yves MAIGNOL, après 25 ans de présidence, a cédé sa place à Alexis RENARD. Yves, durant ces 25 années, a su s'entourer d'une équipe forte et performante pour atteindre le deuxième niveau de la ligue d'Auvergne. Qu'il soit vivement remercié ainsi que toutes celles et ceux qui l'ont accompagné dans cette tâche toutes ces années.

La vie de la JSSP continue pour cette saison 2024-2025 deux équipes seniors masculines en D1 et D3 départemental et une équipe féminine en championnat départemental a 8 joueuses.

Souhaitons le meilleur à la JSSP pour cette saison en rappelant à tous que le succès passe par l'assiduité et la motivation.

Composition du bureau :

Président : Alexis RENARD, **Vice-président :** Hugo MEUNIER, **Secrétaire :** Sébastien GIRAUD, **Secrétaire adjoint :** Sébastien MOUSSELON, **Trésorière :** Claire CHERPOZAT, **Trésorière adjointe :** Clara CHANUDET



DON DU SANG

Vendredi 4 Octobre a eu lieu le don du sang à la salle polyvalente de ST Priest. L'Etablissement Français du Sang (EFS) qui est l'organisme préleveur avait prévu 28 donneurs et c'est avec une grande satisfaction que nous avons constaté que 28 donneurs se sont présentés à la collecte. Malheureusement, quatre d'entre eux ont été refusés pour des raisons médicales diverses et, autre petite déception, aucun nouveau donneur n'a été enregistré. Malgré cela ne soyons pas découragés car au niveau national on constate une nette baisse des dons depuis quelques années alors que les collectes à St Priest se maintiennent à un niveau correct après avoir connu, elles aussi un net fléchissement. Donc il faut donner et redonner son sang et en parler autour de soi pour convaincre son entourage de faire la démarche. Après le don chacun a pu prendre une collation offerte par la municipalité et passer un agréable moment pour finir cette journée solidaire qui fait chaud au cœur par ces temps compliqués.

LES VERGERS DE SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS

En 2015, la commune a initié un inventaire des variétés fruitières locales en faisant un appel à la population lors de la fête de la pomme. Au total, une centaine d'échantillons (pommes, poires) ont été récoltés et 38 variétés ont ainsi été collectées avec l'appui d'un technicien du conservatoire des espaces naturels d'Auvergne. L'objectif était de tenter d'identifier les variétés présentes sur le territoire ou du moins de mettre en évidence les variétés les plus répandues donc susceptibles de correspondre à une tradition locale de multiplication. Les personnes qui ont apporté des échantillons ont été interrogées afin de recueillir le maximum d'informations sur les variétés : âge des arbres, date estimée de greffage, usage des fruits, conservation....

Les greffons ont ensuite été collectés chez les différents propriétaires et ont été mis en culture chez un pépiniériste. Au final, 76 arbres ont été plantés en novembre 2016 sur deux terrains communaux.

Afin de faire vivre ces vergers et de les valoriser, l'association « Les Vergers de Saint-Priest-des-Champs » a été créée en avril 2024. Elle s'est fixé trois objectifs :

- retrouver les variétés fruitières locales et les savoir-faire associés (transmission du patrimoine fruitier des anciens, conservation de la diversité végétale pour l'adaptation au sol, au climat et aux maladies, retrouver des goûts, des formes, des couleurs différentes...)
- préserver ces variétés fruitières locales par la conduite d'un verger conservatoire.
- favoriser la replantation par les habitants de ces variétés.



FORMATION EN SALLE
GREFFE EN ÉCUSSON



MISE EN PRATIQUE AU VERGER

L'association compte environ 25 membres. Des travaux de taille ont déjà été réalisés cette année et une animation de greffe en écusson a eu lieu en août, celle-ci regroupant une quinzaine de participants. En plus des travaux courants d'entretien, de taille etc... les travaux prévus l'année prochaine consisteront à planter des porte-greffes afin de remplacer certains arbres qui se sont mal développés. Des animations de greffe sont également prévues pour ceux qui veulent apprendre et ensuite greffer chez eux.

Un important travail d'identification doit également être réalisé afin d'essayer de donner un nom à toutes les variétés qui ont été plantées. Celles-ci n'ont pas toutes été nommées compte-tenu de la difficulté que cela représente au regard des milliers de variétés répertoriées en France.

C'est un travail complexe qui prendra plusieurs années. Pour commencer, l'association a fait l'acquisition de deux ouvrages présentant des méthodes de détermination des pommes et des poires. L'installation d'un rucher sur le verger de la Barge est également à l'étude pour l'année prochaine.

Contact : [Laurent DESAUNOIS](mailto:Laurent.DESAUNOIS@st-priest-des-champs.fr),
président de l'association - 0783406688

LE COMITÉ DES FÊTES

Cette année 2024 a démarré par le traditionnel concours de belote où 40 équipes se sont affrontées toute l'après midi pour remporter les jambons et bien d'autres lots.

En avril dernier depuis 3 ans nous organisons un repas à thème « jambon à la broche » cette année encore 153 personnes se sont retrouvés pour une soirée festive et animée par Flynight.

Le 7 septembre une trentaine de membres se sont rendus à Sarlat dans une ambiance chaleureuse. Au cours de la journée, nous nous sommes retrouvés autour d'un repas périgourdin. L'après midi nous voilà partis en gabarre à Beynac. Avec un invité d'honneur cette année « le soleil ».



Comme chaque année le premier dimanche d'octobre a lieu la traditionnelle fête du cidre. Cette année 130 convives se sont réunis à la salle des fêtes pour déguster la langue de bœuf servie par Françoise Lacour et sa famille. Pendant que les pommes étaient pressées devant un public attentif la Banda des Roches a animé la fin de matinée et le repas. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année. On se retrouve l'année prochaine pour de nouvelles manifestations à partir de janvier avec la belote.

LES CROUZADOUS

Le Groupe folklorique « Les Crouzadous » a eu une année 2024 bien remplie. En mars le thé dansant de printemps, pendant la saison estivale de nombreuses animations lors des festivités locales, et pour la 1^{ère} fois l'animation du passage du tour de France chez nos voisins Creusois. Un voyage de 2 jours a conduit le groupe à la visite du musée de l'accordéon à Tulle puis le soir au grandiose spectacle son et lumière « Hier, un village » à Flagnac, le lendemain repas et visite au Château d'Auzers.

En octobre, thé dansant d'automne, une soirée cabaret en novembre avec la troupe du foyer rural des Ancizes et pour clore l'année le traditionnel réveillon.

Merci à toutes les personnes qui participent à nos manifestations.



TERRITOIRE

S.I.R.B.

La gestion de l'ensemble de nos sites étant particulièrement couteuse, le manque de trésorerie, les déficits hérités du passé, l'augmentation des charges ainsi que le fort endettement découvert sur l'audit de début de mandat en 2020 nous ont conduit à une saisine de la chambre Régionale de la cour des comptes par le préfet du Puy-de-Dôme.

La CRC a rendu le 12 juin 2024 un avis constatant le déséquilibre du budget primitif pour 2024 et proposant la cession des propriétés du S.I.R.B tout en exigeant une contribution exceptionnelle supplémentaire permanente de la part des 11 communes adhérentes au syndicat

Le S.I.R.B doit donc désormais tout mettre en œuvre pour vendre les biens dont il est propriétaires aux conditions les plus avantageuses et dans les meilleurs délais, ceci afin de limiter

l'impact de ces difficultés budgétaires sur les contributions de votre commune.

C'est dans ce contexte que le S.I.R.B et le SMADC se sont rapprochés, le second pouvant apporter au premier son expertise des acheteurs et des activités de tourisme, notamment à travers l'office de tourisme des Combrailles.

Les objectifs que nous souhaitons obtenir sont clairement d'apporter une réponse aux disfonctionnements financiers du passé mais, également, de conserver un avenir aux structures mise en place depuis les années soixante dans l'intérêt de votre commune et du territoire.

Nous travaillons activement avec les pouvoirs publics, la DGFIPP, le SMADC, les communes, les représentants du département, de la région et les élu(e)s de votre commune.

Bien à vous

Philippe BRICHEUX

Président du Syndicat des Fades Besserve

ADIL

Logement loué vide ou meublé - La restitution du dépôt de garantie

Aux termes de l'article 22 alinéa 7 de la loi du 6 juillet 1989, à défaut de restitution dans les délais prévus, le dépôt de garantie restant dû au locataire est majoré d'une somme égale à 10 % du loyer mensuel en principal, pour chaque période mensuelle commencée en retard.

2 situations sont à distinguer :

- soit l'état des lieux de sortie n'est pas conforme à l'état des lieux d'entrée : le bailleur doit restituer le dépôt de garantie dans un délai maximal de 2 mois sous réserve des retenues ou sommes réclamées qu'il aura justifiées.
- soit l'état des lieux de sortie est conforme à l'état des lieux d'entrée : le bailleur doit restituer le dépôt de garantie dans un délai maximal d'1 mois.



Ces délais courent à compter de la restitution des clés.

La pénalité de 10% commence à courir à compter du défaut de restitution du dépôt de garantie dans les délais prévus, donc à compter du mois où le retard est avéré (Cour d'Appel d'Aix-en-Provence : 15.2.24, n° 22-05838). »

Pour en savoir plus et pour obtenir des réponses neutres, gratuites et objectives, contactez les conseillers juridiques et techniques de l'ADIL 63 pour faire le point.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 (excepté le lundi matin)



ADIL du Puy-de-Dôme

29, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

04 73 42 30 75 | www.adil63.org

TIC-TAC : AU 1ER JANVIER 2024, LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS DEVIENT OBLIGATOIRE POUR TOUS !

Déjà imposé aux gros producteurs (+ de 5 tonnes par an), le tri à la source des biodéchets se généralise à l'ensemble des Français en 2024. **Finis les biodéchets dans la traditionnelle « poubelle grise » !**

UN CAP CLAIR ET DES ACTIONS TOUS AZIMUT

Depuis 2019, le SICTOM des Combrailles a adopté des stratégies variées pour répondre efficacement à la question des déchets organiques.

- **La lutte contre le gaspillage alimentaire** : un déchet qui n'est pas produit est facile à gérer ! Les services de restauration collective (scolaires, santé, ...) sont accompagnés par le SICTOM dans la réduction du gaspillage alimentaire. Nouvelles pratiques en cuisine, réorganisation des espaces de restauration et recettes « anti-gaspi », permettent de considérablement réduire les volumes de biodéchets.



- **Le compostage** : la gestion de proximité des biodéchets, efficace, durable et économique. Les composteurs individuels de jardin, solution simple, économique et efficace, sont désormais mis à disposition de tous les foyers du territoire. Ce service s'accompagne d'une formation obligatoire aux gestes de base du compostage. Le déploiement de composteurs partagés est en cours, en centre bourg de certaines communes du territoire, afin de permettre aux habitants ne disposant pas de jardin, ou n'ayant pas la capacité de composter seuls, de tout de même participer à l'effort collectif et trier leurs biodéchets.



- **Le jardinage au naturel** : des « déchets verts » aux « trésors verts ». Chaînon fondamental du cycle de la vie, les matières organiques ne sont pas des déchets, mais bien de véritables ressources. En plus de diminuer les coûts liés à leur traitement, ces matières recyclées au jardin permettent d'économiser l'eau, de fertiliser les sols et de favoriser la biodiversité.

RÉSERVER MON COMPOSTEUR DE JARDIN ET MA FORMATION

Rien de plus simple ! Commandez en ligne sur www.valtom63.fr, rubrique « Mon VALTOM ».

Ou contactez le Guide-Composteur du SICTOM au 06.74.82.20.39.



Les actualités du SMAD des Combrailles



DOSSIER À LA UNE

La révision du SCOT : un projet fédérateur pour le territoire

Depuis l'approbation du SCoT (*Schéma de Cohérence Territoriale*) des Combrailles en 2010, **le territoire a connu d'importantes évolutions.**

Les récentes lois ont aussi renforcé les attentes par rapport à certaines thématiques, notamment en matière de transition écologique et énergétique.

La révision du SCoT est l'occasion de mener une réflexion à l'échelle de notre territoire avec les élus et les acteurs qui le font vivre. L'objectif est d'accompagner le développement et l'aménagement du territoire à long terme (2026-2046).

Phase 1 + 2

JUIN 2024 À JANVIER 2025
Lancement et élaboration du diagnostic

Phase 3

JANVIER À JUIN 2025
Elaboration du PAS (*Projet d'Aménagement Stratégique*)

Phase 4

JUIN À DÉCEMBRE 2025
Rédaction du DOO (*Document d'Orientations et d'Objectifs*) et du Programme d'Actions

Phase 5

DÉCEMBRE 2025 À FÉVRIER 2027
Phase d'arrêt du projet (*consultations, enquête publique*) et d'approbation

RÔLE DU SCOT



Fixer la **stratégie d'aménagement et de développement du territoire** à 20 ans



Construire collectivement des réponses aux défis des transitions



Faciliter le développement des outils de planification (*PLU, carte communale*) à l'échelle communale et intercommunale

À VOS AGENDAS

Forum Alimentaire des Combrailles : Rendez-vous le samedi 17 mai 2025

Avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) les Combrailles s'engagent pour une alimentation locale, saine et durable !

Afin de valoriser l'agriculture et la richesse de nos produits « Made in Combrailles » et parler de notre alimentation, **le SMAD organise le samedi 17 mai 2025 « Alimentation d'Origine Combrailles »**, le premier forum alimentaire du territoire.

Au programme de cette journée grand public qui se veut festive, conviviale et fédératrice : animations, un marché de producteurs et artisans, mini-ferme, conférences, ateliers culinaires et plantations, exposition d'anciens matériaux, repas, musique ...

Suivez nos réseaux pour découvrir le programme complet prochainement !



SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMBRAILLES

Maison des Combrailles - 2 Place Raymond Gauvin - 63390 Saint-Gervais-d'Auvergne
Tél. : 04 73 85 82 08 Email : smadc@combrailles.com

SIGNALÉTIQUE

Avec la marque « Combrailles Auvergne », le territoire se dote d'une nouvelle charte signalétique.

Les **objectifs** de la charte :

- Harmoniser l'ensemble des dispositifs de signalisation pour une meilleure lisibilité,
- Renforcer l'identité de notre territoire grâce à une communication visuelle unifiée,
- Promouvoir les Combrailles de façon cohérente et attractive.

Le SMADC sera présent pour accompagner les collectivités dans le déploiement de ces nouveaux équipements !

www.combrailles.com

QUI SOMMES-NOUS?

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, syndicat mixte fermé, est un établissement public de coopération locale qui regroupe exclusivement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du Puy-de-Dôme, TE63 représente les collectivités du département et exerce le contrôle de la distribution publique d'électricité et de la fourniture, concédées à ENEDIS et EDF.

Le syndicat intervient en électrification sur les communes rurales et réalise les aménagements esthétiques sur les communes urbaines. Chaque année, de nombreux chantiers sont réalisés tels que : extensions, enfouissements, renforcements, embellissements, sécurisations, etc. Sur le territoire des communes lui ayant transféré la compétence, le syndicat effectue également des travaux neufs et d'entretien sur les réseaux d'éclairage public et sur d'autres réseaux privés des collectivités locales. Il intervient également dans l'installation, l'exploitation et la maintenance de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Pour cela, TE63 confie annuellement un mandat de maîtrise d'ouvrage à la Société d'Économie Mixte pour l'Électrification, SEMELEC63 dont il est actionnaire majoritaire. Le rôle de cette société est d'exécuter les travaux de réseaux d'électrification et d'éclairage public au nom et pour le compte du syndicat, maître d'ouvrage.

Ainsi, SEMELEC63 prépare les dossiers de consultation des entreprises exécutantes dans le respect du Code de la Commande Publique : la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme. SEMELEC63 met en place les travaux en liaison avec les élus et le concessionnaire et suit leur exécution jusqu'à leur réception.

TERRITOIRE



LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du Puy-de-Dôme, Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme représente les collectivités du département et exerce le contrôle de la distribution publique d'électricité, concédé à EDF et ENEDIS dans tout le département.



LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION



448 386	13 139
Nombre d'utilisateurs	Nombre de producteurs
19 731 km	53,7%
Total de réseau public de distribution d'électricité	Part du réseau en souterrain

50,5 M€
d'investissement sur le réseau
(Syndicat TE63 & ENEDIS)

525 324 MWh

Énergie produite sur le département

3 342 222 MWh

Énergie consommée sur le département

15,8%

Part de la production par rapport à la consommation dans le Puy-de-Dôme



Le Syndicat Mixte de Sioule et Morge est un syndicat public intervenant sur 59 communes du secteur des Combrailles, dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement non

collectif et de l'assainissement collectif, suite à l'adhésion des communes ou intercommunalités qui lui ont transféré ces compétences.

La commune de Saint Priest des Champs adhère au Syndicat de Sioule et Morge uniquement pour les compétences eau potable et assainissement non collectif.

Concernant l'eau potable, le Syndicat est chargé de la production, du traitement, du stockage et de la distribution de l'eau potable sur la commune de Saint Priest des Champs.

Le fonctionnement (dont la fixation des tarifs) et les investissements du Syndicat sont décidés par le Comité Syndical de Sioule et Morge. Ce dernier est composé de 118 délégués titulaires et 59 délégués suppléants, soit 2 titulaires et 1 suppléant par commune.

Le tarif de l'eau doit couvrir tous les frais prévisionnels de fonctionnement inhérents au service (électricité, produits de traitement, personnel...) mais également les dépenses d'investissement dont le renouvellement du réseau ainsi que la création et la réfection des différentes infrastructures (stations de production, stations de refoulement, réservoirs, etc.).

Le prix de l'eau comprend plusieurs composantes :

- Une part variable au m³, correspondant soit au volume d'eau consommé enregistré par le compteur, soit au volume d'eau estimé livré,

- Une part fixe correspondant à l'abonnement au service (tarif dépendant du diamètre du compteur),
- Plusieurs redevances que le Syndicat de Sioule et Morge collecte et reverse intégralement à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : « Préservation des ressources en eau », « Pollution domestique » et à partir du 1er janvier 2025 « Consommation d'eau potable » et « Performance sur les réseaux d'eau potable »).

Pour l'année 2024, le Comité Syndical de Sioule et Morge n'a pas augmenté les tarifs de l'eau potable par rapport à l'année 2023 (part fixe et part variable) :

Part variable : 1,83564 € TTC / m³

Part fixe principale : 64,19 € TTC

Part fixe secondaire* : 32,18 € TTC

**A noter que la part fixe secondaire est réservée aux compteurs alimentant des champs, granges, étables, stabulations et jardins*

Les tarifs de l'année 2025 seront fixés lors de la réunion du Comité Syndical programmée en décembre 2025.

Retrouvez toutes les informations sur le service d'eau potable du Syndicat de Sioule et Morge, sur notre site internet à l'adresse suivante : www.sioule-morge.fr

Les coordonnées du Syndicat de Sioule et Morge sont les suivantes :

Adresse : Syndicat Mixte de Sioule et Morge

2 route du Syndicat - Monteipdon – 63440 Saint Pardoux

Téléphone : 04.63.85.83.83 (du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00).

Courriel : contact@sioule-morge.fr

Permanence technique 24h/24 au 04.63.85.83.83.

Nouveaux arrivants 2024

Le Bourg

- PLASSART Emmanuelle
- DE CASTRO Quentin et LEPERSON Léa
- LANDREAU Delphine
- BOIVIN ALLARY Léane et MAY Kevin
- STEFFANN Jocelyne
- DUBOIS Christophe, DUBOIS NICOLAS Amélya et DUBOIS Loni

Lamaziere

- DENIS Thibault et DUJON Aurélie et Lissandre
- BUSSIÈRE Sébastien et BERGER Coralie

Les Bares

- LAROCHE Stéphane et RICHTIN Juliette et leur fils Lucas LAROCHE

Couladaize

- PINTO Sébastien TOUNAUD Julie Louise et Victor

Le Teilhot :

- MINET Pauline et MERCIER Benjamin, Maeva, William, Mélina, Timothée, Ashley et Axel

Nous souhaitons à tous la bienvenue à St-Priest-des-Champs et vous invitons à venir nous rencontrer. Nous nous excusons par avance si certains ont été oubliés.

État civil

Cette liste est mise à jour en fonction des actes d'état civil de Saint-Priest-des-Champs et de ceux qui nous sont communiqués par les communes ou les familles. Aussi, nous vous demandons d'excuser par avance, tout oubli qui serait indépendant de notre volonté.

NAISSANCES 2024

Nom	Prénom	Nom de naissance	Hameaux	Date de naissance
LECLERCQ	Mei-li	LECLERCQ Julien et GEMEHL Alicia	GIRAUDET	04/02/2024
MASSON	Wylliam	MASSON Laura et D'HONDT Aurélie	ST HILAIRE PRES PIONSAT	04/02/2024
RENARD	Alice	RENARD Dany et VALENTE Cindy	BOURG	18/08/2024
SARR GRANGE	Elio	SARR Tidiane et GRANGE Angeline	CARTON	20/08/2024
SARR GRANGE	Louise	SARR Tidiane et GRANGE Angeline	CARTON	20/08/2024
MERCIER	Maeva	MERCIER Benjamin et MINET Pauline	TEILHOT	09/09/2024
BEAUMONT DUCOURTIAL	Margaux	BEAUMONT Dorian et DUCOURTIAL Carole	BOURG	12/09/2024

DÉCÈS 2024

Nom	Prénom	Nom de naissance	Hameaux	Date de décès
BASCOBERT	Simon		LA MAZIERE	20/01/2024
DANTIN	Jeannine	LABANDIBAR	PUY LODINET	07/04/2024
TAYTARD	Jean		LE CLUZEL	27/05/2024
GALLARD	Annick	SEPCHAT	LE VERNADEL	30/05/2024
BOISSIER	Christiane		LA RUDERRE	20/07/2024
CLAME	Elisabeth		LA RUDERRE	31/07/2024
JANISZEWSKI	Jean-Michel		LE BLADEIX	14/08/2024
THOUROUT	Pascal		LA RUDERRE	28/08/2024
BOUCHARDON	Clement		CHEZ DOUCET	03/09/2024
ABADIE	Roselyne		BIOLLET	09/10/2024
GIRAUD	Madeleine	DUFAL	MENAT	10/10/2024
THOMAS	Marcel		GANDICHOUX	24/10/2024
HENNEQUIN	Nicole	BOUDOL	PEROL	15/11/2024
VIGINIOL	Ginette	TIXERONT	LE BOURG	26/11/2024
PINCHON	Jean-Claude		ST GEORGES DE MONS	06/12/2024

MARIAGES-PACS 2024

Nom	Lieu d'habitation	Célébration	Date
CANAFF Cédric et LOURENCO DE MAGALHAES Maria	GANDICHOUX	Mariage	20/07/2024
AURIK Ellen et PETIT Eric	LE CLUZEL	Mariage	17/08/2024
BOUEIX Emmanuel et LACOUR Clémentine	LE BOURG	Mariage	07/09/2024
MAY Kévin et BOIVIN ALLARY Léane	RUE DU STADE	PACS	19/09/2024
SAFFRE Bruno et PLASSART Emmanuelle	ROUTE DE LA CROIX DE LA BARRE	PACS	30/11/2024

ANNUAIRE PROFESSIONNEL

SERVICES

Bibliothèque :

À l'ancienne poste • Ouverte tous les 1^{er} jeudis de chaque mois de 16h30 à 18h30 et tous les 3^{ème} mercredis de chaque mois de 10h00 à 11h30

École primaire publique :

Le Bourg // 04 73 52 50 64
ecole.st-priest-des-champs.63@ac-clermont.fr

Agence postale : à la Mairie

- Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h et 13h - 16h
- Le samedi : 9h - 11h

Communauté de Communes du Pays de Saint Éloy :

04 73 52 72 72
Rue du Puits St Joseph 63700 Saint-Eloy-les-Mines
accueil@paysdesainteloy.fr
www.paysdesainteloy.fr

Antenne de Saint Gervais d'Auvergne

(CIAS et Maintien à domicile) : 04 73 85 84 58

Halle Cœur de Combrailles 63390 Saint Gervais d'Auvergne

PETITE ENFANCE

Marie Noelle CANAUD	Le Bourg	Assistantes maternelle	04 73 52 51 92
Laetitia LEPRINCE	Laval	Assistantes maternelle	06 59 10 74 69

SANTÉ, BIEN-ÊTRE, BEAUTÉ

Bernard CLEMENT	Route des Fades	Acupuncture Médecine Générale	04 73 86 42 07
Laurence SAPHAR-COUTIERE	Le Bourg	Psychanalyste	06 15 30 33 31
Cabinet d'infirmières	Le Bourg		07 87 08 91 19
Véronique DUPONT BROUARD	Le Bourg	Sophrologue	06 40 50 77 99
Taxi Séverine 63 (S. GRANSAIGNE)	Le Bourg	Taxi	04 73 85 84 29
Coiff'too (A. FONTENIL)	Le Bourg	Salon de Coiffure	04 73 52 53 61

COMMERCES

La Cascade des Pains (G. BROCHARD & M. GAILLARD)	Le Bourg	Boulangerie	09 87 03 86 27
La Cave de Saint Priest (P. DESARMENIEN)	Route de Pontaumur	Vente de Boissons	04 73 52 29 45
Les Tilleuls (F. LACOUR)	Place des Tilleuls	Bar Restaurant	04 73 52 50 56
Alimentation générale (S. FIGUERAS)	Gandichoux	Épicerie Ambulante	07 89 41 55 39

PRODUITS LOCAUX

La Ferme du Crest (C. PIRARD)	Le Crest	Fromage de chevres et charcuterie caprine	09 64 42 19 39
La chèvre aux champs (M. ET M ^{ME} VACHER)	La Chomette	Fromages et produits laitiers de chèvre et de brebis	07 64 40 97 05
Les Ateliers du Serpentaire (M. ET M ^{ME} BOUYOU)	Les Paris	Maraîchage, plantes aromatiques et médicinales	06 51 16 18 09

SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS 2024

ARTISANAT D'ART			
Marion LAMY	La George	Sculpture et Peinture	06 80 27 62 76
Les mains qui sonnent (M. CHAPUT)	Lebaupin	Artisan créateur d'instruments de musique	lesmainsquisonnent@gmx.fr
Element Bois (P. LEGUBE)	Route des Fades	Tourneur sur Bois	06 50 85 81 81
Corinne CHEVRIER	Route des Fades	Céramiste, Emailleur sur Lave	06 60 23 43 09

BÂTIMENT - TRAVAUX GÉNÉRAUX - SERVICES			
SAS Roussel Maignol	Sous le Bois	Maçonnerie et carrelage	06 66 50 85 35
Alexandre RODRIGUEZ	Buffevent	Charpente et couverture	06 59 31 49 30
Duval Multiservices	Puy Lodinet	Entreprise Multiservices	06 17 09 11 58
Gérald DEJONG	Le Cluzel	Electricité Générale	06 49 79 92 72
L'Ostal Verd (L. BOUYOU)	Les Paris	Entreprise Bâtiment, Enduits décoratifs à la Chaux	06 51 16 18 09
Combraille Avenir (C. BERGER & J. GOMOT)	Jouhet et le Bourg	Electricité - plomberie - menuiserie - salle de bain	06 68 43 02 11 06 68 62 37 22
Nicolas PINTO	Le Bourg	Paysagiste, Entretien	04 73 52 52 54
SEMAAC (R. SERVIERES)	Le Bladeix	Mécanique Avicole et Agricole	04 73 52 51 17
SAS IDÉE RÉNOV' (T. SARR)	-	Second œuvre et finition du bâtiment	04 63 79 49 84
Octaweb (J. LECLERCQ)	Le Giraudet	Développeur Web	julienleclercq@octaweb.fr
Serge PINTO MENDES)	Le Bourg	Fioul et Combustible	04 73 52 52 54
Christophe GRENAT	Visignol	Travaux Agricoles	06 65 58 47 96

ACTIVITÉS			
Aéroclub des Combrailles (P.E. PRADEL)	Route des Ancizes	ULM	pierre-emmanuelPradelle@eaton.com

TOURISME			
A l'orée du parc (N. ESPAIGNET)	Gandichoux	Chambre et Table d'hôtes	06 49 19 31 66
Aux 2 Puits (B. KRUMM)	Laval	Gîte	06 35 36 39 68
Gîte l'Elémentaire (L. et U. DHONT)	Les Barsses	Gîte	06 58 52 76 36
La Maison Bourgeoise (P. BARLEY)	Ragheade	Chambre d'hôtes	06 65 24 63 82
La Belle Âme (C. FREI)	Chez Saby	Chambre d'hôtes	04 73 52 45 82
Gîte de la cascade (R. SCHOEMAKERS)	Le Bourg	Gîte	07 73 98 73 97
Le Nid de Courtine (M-C BAGNAUD)	Courtine	Gîte	06 66 98 98 49

RESSOURCERIE - BOUTIQUE SOLIDAIRE			
Ressourcerie des Combrailles	4 route de Roche d'Agoux 63330 Saint-Maurice-prés-Pionsat	Boutique Solidaire	04 73 52 03 53 Mercredis, Vendredis et Samedis



Festivités 2025

Janvier

- Dimanche 5** Galette des rois du 3^e Âge (privé)
- Samedi 11** Vœux du Maire
- Dimanche 12** Belote du Comité des Fêtes
- Samedi 18** Sainte-Barbe

Février

- Samedi 01** Choucroute du Foot de la JSSP
- Dimanche 16** Belote du 3^e Âge
- Dimanche 23** Thé dansant des Aînés

Mars

- Dimanche 09** Loto de l'Association des Parents d'Elèves

Avril

- Dimanche 06** Repas printemps du 3^e Âge (privé)
- Dimanche 13** Thé dansant des Crouzadous
- Samedi 19** Repas du Comité des Fêtes

Mai

- Dimanche 04** Repas des anciens (privé)
- Samedi 17** Repas à emporter de l'APE
- Dimanche 18** Bourse aux vêtements de l'APE

Juin

- Ve 06 au dim 08 inclus** Fête Patronale du Club des Jeunes
- Samedi 28** Kermesse de l'APE

Juillet

- Dimanche 27** Thé dansant des Aînés

Août

- Samedi 02** Fête de l'amitié du Comité d'Organisation de la Foire

Septembre

- Dimanche 07** Repas d'automne du 3^e Âge (privé)

Octobre

- Vendredi 03** Don du sang
- Dimanche 05** Fête du cidre du Comité des Fêtes
- Dimanche 26** Thé dansant des Crouzadous

Novembre

- Samedi 08** Théâtre du COF
- Dimanche 16** Thé dansant des Aînés
- Dimanche 30** Bourse aux vêtements de l'APE

Décembre

- Vendredi 12** Marché de Noël
- Samedi 13** Arbre de Noël
- Mercredi 31** Réveillon des Crouzadous

**TOUS LES MERCREDIS DE JUILLET ET D'AOÛT
DE 17H30 À 22H00, MARCHÉS D'ÉTÉ AVEC CONCERTS**